

LYON-SPORT

ADMINISTRATION et RÉDACTION : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63



Deuxième Année. — N° 53

DIX CENTIMES

7 Janvier 1899

*Au bel air pur, jeu vif et libre
Esprit et corps bien équilibre.*

(Vieux dicton français).

NOS PRIMES

(Voir page 13)

LYON-SPORT

Seul Organe de TOUS LES SPORTS dans le Sud-Est
Est en vente à LYON dans tous les Kiosques, le Samedi matin, à la première heure

LYON-SPORT donne, chaque semaine, les Comptes-Rendus et les Programmes de toutes les Réunions Sportives de la Région

LYON-SPORT se trouve chez les Libraires et Marchands de Journaux ci-après :

Aix-les-Bains.....	MM. GERENTE.	Dijon.....	MM. DAMIDOT.	Romans.....	MM. BRET.
Albertville.....	V. GACHON.	Grenoble.....	GENOUX.	Saint-Chamond..	REYNAUD.
Avignon.....	ARLAUD.	La Tour-du-Pin...	BROCHIER	Saint-Etienne...	FRANKINET
Bourgoin.....	BRUN-BUISSON	Pont-de-Chéruy..	DUPRAZ.	Tain.....	GAY.
Chalon sur-Saône	JAMES.	Rives.....	CHABERT.	Vienne.....	F. PERRIER
Chambéry.....	CELLIÈRE.	Roanne.....	P. HENRY.	Voiron.....	JACQUET.

A PARIS, Kiosque 50, boulevard Montmartre
AINSI QUE DANS TOUTES LES GARES



CHOCOLAT CÉRÉALE
Institution Knapp, de France - DÉLICIEUX AU GOUT
Et le seul n'échauffant pas
IMMENSE SUCCÈS !!!
DÉTAIL : 25, rue Grenette, LYON

PHOTO-REVUE REVUE Photograph.
Envoie à toute demande 2 N°s Grátis
CH. MENDEL, 118, Rue d'Assas, Paris.

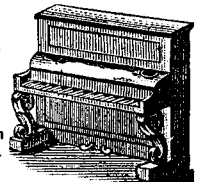
C. H. MORETTON & C^{ie}

9, place des Jacobins, LYON

PIANOS ET ORGUES

Choix considérable et Prix réduits

VENTE AU COMPTANT OU AVEC 3 ANS DE CRÉDIT



Harpe chromatique SANS PÉDALES

Maison F^{cs} A. POUZET, Opticien
10, Rue Président-Carnot, LYON

OPTIQUE DE LUXE — INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Grand choix d'articles simples et luxueux pour Cadeaux

Assortiment complet de Compas, Pochettes, Cassettes, etc.

Etoiles de mathématiques de très grande précision p^e écoliers, architectes et ingénieurs

JUMELLES DE THÉÂTRE
depuis 6 francs

BAROMÈTRES DE POCHE
pour Alpinistes

JUMELLES DE GRAND LUXE
Aluminium, Nacre, Ecaïlle, etc.

NECESSAIRE contenant baromètre de poche, boussole, thermomètre, podomètre et curvimètre.

JUMELLES POUR TOURISTES
modèle spécial très léger

THERMOMÈTRES FANTAISIE

BAROMÈTRES
bois sculpté, métal ou fantaisie

LUNETTERIE
en tous genres

LONGUES-VUES

PRIX TRÈS MODÉRÉS



SI VOS CHEVEUX TOMBENT
Faites usage du **Pétrole HAHN**
merveilleux

Flacon : 4 fr. 85 franco contre mandat.
Pharmaciens, Parf., Coiffeurs Eviter la Fraude et les Substitutions.
Lyon, F. VIBERT, Concessionnaire général.

POLICES REMBOURSABLES A CENT FRANCS
Coûtant 5 francs au comptant
ou 6 fr. à terme, payables en 6 mois

Par le versement de 1 fr. par mois pendant 60 mois, on se constitue un capital de 1,000 fr. dont le remboursement par fractions successives de 100 fr. est assuré en 594 tirages. — 2 fr. par mois assurent un capital de 2,000 fr. et ainsi de suite c'est-à-dire autant de fois 1,000 fr. qu'il est versé de francs en 60 mois

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconstitution des capitaux
SIEGE SOCIAL : RUE BAT-D'ARGENT, 2, LYON

6 TIRAGES

par an :

15 JANVIER, 15 MARS, 15 MAI

15 JUILLET, 15 SEPTEMBRE, 15 NOVEMBRE

Les Sociétaires participent aux tirages dès leur admission. — Ceux dont les numéros ne sont pas sortis au remboursement anticipé pendant 60 mois de vers' continuent à participer à tous les tirages ultérieurs jusqu'à parfait remboursement du capital souscrit. Envoi franco des Tarifs et Prospectus sur demande.

Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, rue Bat-d'Argent, ou aux Agences des départements.

ACATÈNE "LA MÉTROPOLÉ"

Cycle sans Chaîne, breveté s. g. d. g.

Pas de réglage, pas d'encrassement, pas d'entretien, douceur des roulements, graissage tous les trois mois. — Tous les accidents causés par les chaînes n'existent plus

PERNOT & CARTIER

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 91

Appareils à Acétylène, Lance-Parfum, Machines à coudre, etc.

LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

Organe Officiel de toutes les Fédérations et des principales Sociétés Sportives

DE LYON ET DU SUD-EST

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS

Rhône et Départ ^{ts} limitrophes, un an	6 fr.
Autres Départements, un an	6 50
Etranger, un an	8 fr.

Chaque demande de changement d'adresse
50 centimes en plus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

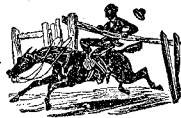
63, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63

Les Annonces sont reçues au Bureau
du Journal

ABONNEMENTS COLLECTIFS

Pour les Sociétés	
Par Série de 30 abonnements	4 50
— 40	4 »
— 50	3 50
— 100	3 »
Départements non limitrophes, 0,50 en plus	

HIPPISME



ÉQUIPAGE DES DRAGS DE LYON

Drag du Jeudi 5 Janvier.

Fox-Hounds. — Le Drag qui devait avoir lieu lundi a été renvoyé par suite du mauvais temps et s'est fait avant-hier.

Le départ a eu lieu sur les bords du Rhône, près du fort de la Vitriolerie. La chasse a passé par St-Fons, Feyzin, Sérézin et retour à Feyzin, où le renard s'est fait prendre dans les lènes, entre Feyzin et St-Fons.

Le Rhône avait beaucoup grossi et rendait de nombreux endroits impraticables.

Master of Hounds: Comte de Chabannes. Les honneurs à M. Manfiès de l'Harpe.

Présents: MM. Villard, Casati, Tramois J., Cottin, Manfiès, Duplan, Lecierge, commandant de la Rochère, capitaine de Laveaucoupet, lieutenant de Ligonès, Tramois, Gayet, etc.

Dimanche, 8 janvier: Rendez-vous, Civrieux-d'Azergue, à 1 heure. — Retour: Dommartin: chasse au renard.

LES COURSES

Courses de Marseille

1^{re} journée. — Lundi, 2 janvier.

Le temps n'a pas favorisé la première journée des courses de Marseille; malgré cela l'assistance était relativement nombreuse.

Remarqué parmi les propriétaires: MM. J. Prat, H. Petit, de Lamothe, J. Tissot, H. de Fontclair, de Belleville, Paccard, baron de Cholet, L. de Romanet, G. de Valroger, de Bonvallon, inspecteur des Haras; D. de Gernon, A. Rambaud, comte d'Espous de Paul, vicomte H. d'Espous de Paul, Léglise, Melchior, Roussier, etc.

Six partants dans le **Prix de la Corniche** (steeple chase, handicap à réclamer, 3,000 fr., 3,000 m.) dont le résultat a été faussé par un accident, Orthodoxe avait mené devant Salcède et Orville,

jusqu'au second tour; mais à ce moment les jockeys de Salcède, Orville, Kabyle et Rectitude ne suivaient pas la bonne piste et se dérobaient sur la piste des haies. Orthodoxe, qui était loin derrière, bénéficiant de cette erreur, n'avait alors aucune peine à battre Fleur de Fraise qui, seule, l'avait suivi.

Pari mutuel: *Orthodoxe*, 6/1; pesage, gagnant, 83, placé, 24; pelouse: 50,50 et 18.

Le Prix du Rouet (course de haies, à réclamer, 1,500 fr., 2,800 m.) a donné lieu à une course intéressante. Sur des bruits d'écurie très favorables, l'Aurore II, qui remporta de nombreux succès sous les couleurs de M. de Monbel, était installée favorite; elle n'a justifié qu'à demi cette confiance et a succombé sur la fin derrière Vautour II, qui portait les secondes couleurs de l'écurie Damoy-Picon.

Corlay, Régence et Gaulois III ont mené jusqu'aux tribunes, où Exquise et Vautour II prenaient résolument la tête devant Gaulois III. Au second tour, l'ordre était le même, Vautour II et Exquise entraient ensemble et premiers dans la ligne droite; mais, à ce moment, l'Aurore II survenait et réussissait à prendre l'avantage sur Exquise, mais ne pouvait rejoindre Vautour II qui gagnait facilement.

Pari mutuel: *Ecurie Damoy-Picon* gagnante, pesage, 18,50; pelouse, 15,50. *Vautour II*, placé 31,50 et 18,50.

Le Prix du Parc Borely (course de haies, handicap, 8,000 fr., 3,200 m.) a été fort bien disputé; il est revenu à l'ancien cheval du vicomte d'Harcourt, Mondovi, qui avait fait preuve d'une excellente qualité de plat. Le fils de Saint-Léon avait été réclamer par M. Prudhon lors du dernier meeting de courses plates du mois de novembre, à Marseille.

Au départ, Rameur et Amandier ont mené devant Tron de l'Air. Aux tribunes, Tron de l'Air et Rameur étaient devant Paco et Mondovi; celui-ci venait vivement dans la ligne droite et battait assez facilement Rameur sur le plat. Il était troisième.

Pari mutuel: Mondovi, 6/1, pesage: gagnant, 30,50, placé 12; pelouse: 27 et 10.

2^e journée. — Jeudi, 5 janvier.

Nous donnerons le compte rendu de la journée dans notre prochain numéro; en voici les résultats que nous recevons télégraphiquement:

1^o **Prix des Violettes** (steeple chase militaire):

Gagnant: *Chanson*, à M. de Valence-Marbot.

Placés: 2^e *Tic-Tac*; 3^e *Etoile-Polaire*.

2^o **Prix du Frioul** (haies, à réclamer).

Gagnant: *Exquise*, à M. Damoy-Picon.

Placé: *Aurore II*, à M. Hurst.

LES **AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER** se distinguent par leur **SILENCE ABSOLU** **ABSENCE DE TRÉPIDATION** **Fabrication supérieure**

3^e Prix de la Société de Steeple-Chases de France (steeple-chase).

Gagnant : *Saint-Vraim*, à M. Lédât.

Placés : 2^e *Porcelaine* ; 3^e *Orville*.

4^e Prix du Pharo, haies, handicap.

Gagnant : *Mirliton II*, à M. Sanlaville.

Placés : 2^e *Protocole* ; 3^e *Rectitude*.

3^e journée. — Dimanche, 8 janvier.

Le gros morceau de cette dernière journée de la réunion d'hiver a réuni les engagements suivants :

Mme Ricotti, Paco 72 kil. ; MM. L. de Romanet, *Gardenia* 69 1/2 ; Comte d'Espous de Paul, *La Belle Ferronnière* 67 1/2 ; Baron de Cholet, *Colombo II* 67 ; G. Ledat, *Quettehou* 66 ; Baron de Cholet, *Rectitude* 66 ; Vicomte de Buisseret, *Manon* 65 1/2 ; W. Stevens, *Marée* 65 1/2 ; H. Mollard, *Cécile II* 65 ; G. Delas, *Porcelaine* 64 ; G. Ledat, *Le Dandy* 64 ; J.-B. Prudhon, *Lutin III* 63 1/2 ; L. Bariller, *Chaton* 63 ; Ch. de Ravel, *Menil Jean* 63 ; G. Maillard, *Fleur de Fraise* 62 ; E. Camoint, *Retentissant* 62 ; Ph. Sanlaville, *Mun* 61 ; M. de Lamothe, *Rouen* 60 ; W. Hurst *Protocole* 60.

Il y aura, en outre, un prix à réclamer, steeple-chase, 2.000 fr., 3.400 mètres, qui a réuni 11 engagements ; une course de haies à réclamer, 3.200 mètres, 1.500 fr. et une course de haies pour chevaux n'ayant pas gagné 25.000 fr. qui a réuni 24 engagements.

A l'issue de cette réunion, la plupart des chevaux seront dirigés sur Nice pour disputer les grandes épreuves dotées d'allocations splendides offertes par la Société des courses, la ville de Nice et le prince de Monaco.

Courses de Nice.

On sait l'importance de plus en plus grande que prend la réunion d'hiver de Nice.

C'est la première journée, vendredi, 13 janvier, que doit se disputer le prix de Monte-Carlo, grande course de haies, Handicap, 20.000 fr., distance 3.000 mètres.

Nous donnons plus loin les engagements et la cote au Salon des Courses de Paris, telle qu'elle est à ce jour. Ce prix sera précédé d'un prix à réclamer, steeple-chase, 3.000 fr., 3.400 mètres, qui a réuni 24 engagements et aussi d'une course de haies pour laquelle il a été reçu 29 engagements.

Voici les engagements et la cote pour le grand prix de Monte-Carlo :

MM. G. de Fondclair, 5, *Brahma*, 74 kil. 1/2. — Albert Menier, 6, *Yverdun*, 74. — Mlle Mars-Brochard, à, *Vigoureux*, 69 1/2. — Baron de Kotze, 6, *Undolf*, 68. — A. Jesson, 5, *Prymira*, 67 1/2. — I. Wysocki, à, *Valois*, 67. — A. Jesson, 5, *Craig-Lee*, 65 1/2. — G. Ledat, 5, *Le Dandy*, 65. — Albert Menier, 5, *Pimpant*, 64 1/2. — Ch. Liénart, 5, *Le Louts*, 64. — Baron de Cholet, 4, *Valescure*, 64. — G. Ledat, à, *Quettehou*, 63. — L. Légliose, 4, *Thémistocle* 63. — G. Ledat, 5, *Saint-Vraim*, 63. — W. Stevens, à, *Marée*, 62 1/2. — Ch. Liénart, 5, *Trencsin*, 62. — J.-B. Prudhon, 6, *Mondovi*, 61. — G. Ledat, à, *Amandier*, 61. — Ch. Liénart, 4, *Newcastle*, 60 1/2. — G. Ledat, 4, *Derby*, 60. — De Salverte, 4, *Fen de Brut*, 60. — M. de Lamothe, 6, *Servante*, 60. — L. de Romanet, 4, *Rameur*, 60. — Ph. Sanlaville, 4, *Tron de l'Air*, 60. — Ph. Sanlaville, 4, *Mirliton II*, 60. — J.-B. Prudhon, 4, *Lutin III*, 60. — M. de Lamothe, 4, *Ma Chère*, 60.

DERNIER BETTING

6/1, *Trencsin*. — 8/1, *Yverdun*. — 8/1, *Vigoureux*. — 8/1, *Pimpant*. — 10/1, *Brahma*. — 12/1, *Rudolph*. — 12/1, *Le Dandy*. — 12/1, *Le Louts*. — 12/1, *Valescure*. — 12/1, *Thémistocle*. — 12/1, *Rameur*. — 16/1, et plus les autres.

Placé 1, 2, 3, 1/4 de la cote.

Notes et Informations

Le bruit court que la Société des courses de Vichy donnerait cette année un prix international de cent mille francs. La

Société Sportive accorderait, de son côté, à la Société de Vichy une subvention de trente mille francs destinée à être distribuée en courses d'obstacles.

La Société hippique de Saône-et-Loire fera courir, en 1899, sur l'hippodrome du Creusot, un derby de pouliches (Oaks du centre). Nous détachons les renseignements de la circulaire officielle de la Société concernant cette intéressante épreuve :

1.000 francs à ajouter à une poule de 100 fr. chacun pour pouliches de demi-sang de trois ans, issues d'un étalon de l'Etat ou d'un étalon approuvé ou autorisé, nées en 1896 dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Cluny, Annecy, Aurillac, Besançon, Blois, Pompadour, Rodez et Rozières ou importées dans les régions ci-dessus. Entrée 100 fr., moitié forfait.

Les engagements pour cette importante épreuve seront reçus jusqu'au 1^{er} mars 1899, chez M. Joseph Guichard, secrétaire de la Société hippique de Saône-et-Loire, 8, boulevard de la Liberté, à Mâcon.

Les Courses Militaires

On nous a demandé, avec quelque insistance, de traiter ici la question depuis longtemps à l'ordre du jour, des courses militaires et de la participation de nos officiers aux épreuves d'obstacles sur les hippodromes.

Dans ces derniers temps surtout, il a été beaucoup écrit et beaucoup discuté sur le point de savoir si la dignité de l'uniforme n'était pas exposée à quelques acros dans le contact presque journalier avec le monde plus que mêlé du turf. Persuadé, comme le sont les écrivains les plus autorisés en la matière, que nos jeunes officiers de cavalerie ne sont pas des bénédictins, j'avais l'intention de donner mon modeste avis sur cette question d'un si haut intérêt patriotique. Mais je trouve, dans un des derniers numéros de la *Revue des Haras*, une étude sur ce sujet si conforme à mon opinion et si documentée que je préfère m'effacer et reproduire cette étude. L'auteur, le capitaine H. Chopin, possède d'ailleurs une telle autorité en l'espèce, que nos fidèles lecteurs de la société des Drags et de la société des Courses me sauront gré de leur faire connaître, si ce n'est déjà chose faite, les pages qui suivent.

J. d'ARESE.

De nos jours, il y a une tendance fâcheuse à vouloir faire du jeune officier de cavalerie un bénédictin, au lieu de lui faire casser sa longe pour lui permettre de développer les qualités instinctives propres à l'arme et qui tiennent plus du mousquetaire que du savant. D'après ce que l'on a lu, — à moins que ce ne soit encore une légende à remiser, comme tant d'autres, au musée des antiquités — les grands cavaliers de l'Empire auraient été bien en peine de calculer, au moyen de courbes, les heures de départ de chaque fraction des troupes à la tête desquelles ils se lançaient dans la tempête équestre. Avec plus de vigueur que de science, ils ont établi leur réputation sur les champs de bataille de l'Europe où, par leur confiance dans le succès, l'initiative et une volonté de fer, ils ont buriné les noms qui se trouvent sur les tables d'or de l'histoire militaire de la France. Les hommes à poil comme Lassalle, Pajol, les Colbert, Murat, Espagne, et tant d'autres connaissaient mieux l'orthographe du sabre et de la cravache que le style du chevalier Folard et Lloyd.

De cette grande, et l'on peut dire sublime époque, il ne reste que le souvenir. A défaut du cliquetis des armes entrechoquées au milieu de la mêlée, après une période de paix aussi longue que celle que l'on traverse, on se demande si l'on trouvera, dans la génération nouvelle, la petite monnaie de ces

héros, par quel moyen on parviendra à entretenir le feu sacré parmi les officiers de cavalerie.

Les uns montrent peu d'empressement à se présenter à l'Ecole supérieure de guerre, parce qu'ils préfèrent rester au régiment; la perspective d'aller noircir du papier, pendant plusieurs années, dans un bureau quelconque ne leur sourit pas. Ils s'en rapportent au savoir, à l'expérience des chefs, appelés à les diriger dans le rôle qu'ils auront à remplir en campagne.

D'autres, qui leur couperont probablement l'herbe sous le pied, n'ont pas fini de secouer la poussière de Saint-Cyr, qu'ils sautent sur Clausewitz et Jomini pour franchir les barrières de notre grande académie militaire. Leurs camarades les appellent « stratèges en chambre ». Enfin, dans un éreintement en règle de l'ancien officier d'Afrique, un des rédacteurs littéraires d'un grand journal a découvert l'officier qui fait ses délices de la lecture de *l'Education de la Volonté*, et travaille « efficacement pour la Patrie, loin de la réclame et de l'intrigue, loin des salons, des coteries et des antichambres ».

Voilà, à peu près, les trois classes qui composent les cadres subalternes et supérieurs de la cavalerie. Tous sont d'excellents serviteurs, assez sages pour se rendre compte qu'une bonne paire d'éperons et des jambes énergiques — nécessaires en bien des circonstances — ne suffisent pas pour remplacer une cervelle pondérée et instruite. Elles la complètent, voilà tout.

La bonne volonté de ces officiers succombe, dit-on, sous le poids d'un formalisme poussé à outrance, que les changements continuels des règlements rendent encore plus lourd à supporter. L'exactitude à assister à la botte du matin, le zèle que l'on montre à l'instruction des cavaliers et des chevaux, la facilité avec laquelle on fait exécuter les formations, marches et déploiements de la colonne de pelotons, dénotent des qualités professionnelles dignes d'attirer l'attention du général inspecteur, n'oubliant pas que c'est à l'officier de fonder et de maintenir la puissance de la patrie, en formant, chaque année, les hommes appelés sous les drapeaux pour y devenir militaires.

Mais l'exécution stricte du respectable tableau de travail journalier empêche, assure-t-on aussi, de donner au dit officier la facilité de développer son goût pour le cheval en dehors des limites de la garnison. N'est-ce pas à cela qu'il faut attribuer la campagne, entreprise depuis quelque temps, sur la nécessité et l'utilité des courses militaires, campagne à laquelle on se rallie aux grandes allures, sans chercher des arguments à l'aide de citations tronquées, empruntées à des ouvrages publiés au delà des Vosges? La France est assez riche en généraux ayant fait la guerre et souvent, en officiers jouissant de la réputation justifiée d'hommes de cheval, pour s'en rapporter à leur jugement sur la question.

* * *

On dit que la passion des courses militaires, dont les progrès s'étaient manifestés après la guerre, passe par une période de déclin. Dans un ouvrage, paru récemment, on a été jusqu'à exposer des théories qui feraient supposer que la pratique du turf suffirait aux officiers pour leur permettre de saisir, à première vue, les données du terrible problème de la guerre.

Avant d'aller plus loin, on croit devoir parler de la générosité du comité de la Société des Steeple-Chases, qui a inscrit à son budget une somme de près de 150,000 francs pour les courses militaires, y compris 4,000 francs pour Hanoï et 2,000 pour Madagascar. Ce n'est donc pas lui qui pourra être accusé de mettre des bâtons dans les roues de la pratique de ces essais, puisque en outre, dans le *Bulletin officiel* du 28 mai, il donne le programme de 35 *steeple-chases militaires* pour deux mois; on constate qu'il y en a quelques-uns qui sont courus en dehors des dimanches. Si l'on joint à cela les steeple pour gentlemen-riders, auxquels beaucoup d'officiers prennent part, comme au Concours hippique, dans les prix des habits rouges, on peut en conclure que les entraves apportées au développement du sport hippique dans l'armée ne sont pas sérieuses.

On examinera, maintenant, si cette passion des courses est

aussi en décroissance qu'on le dit et l'écrit. Après 1871, quantité d'officiers ont cru qu'il n'y avait qu'à prendre un pur sang pour paraître sur le turf. Ils ont vite vu que cela ne suffisait pas, qu'il fallait d'abord avoir un bon cheval, ensuite de l'argent et, enfin, savoir choisir, soigner et monter ses chevaux. Les désillusionnés et les maladroits se sont abstenus.

Il y a eu, alors, une série de fines cravaches, dont la réunion, presque simultanée et d'effet de hasard, a pu faire croire à une renaissance sportive dans l'armée. Une jeunesse riche, élégante appartenant à un certain milieu social, avait tous les moyens de monter en courses plates et en steeple. Elle était parvenue à donner à cette dernière épreuve sa véritable signification. MM. de Lignières, de Caouet, de Nexon, de Contades, de Veziens, Mallet, d'autres encore, y montaient avec une réelle supériorité et un style parfait; ils prouvaient que leurs succès de manège se conciliaient avec ceux de l'entrepreneuse et audacieuse manière du dehors. Si on les considère comme des virtuoses de la haute école on les prendra toujours comme les officiers-riders qui ont le plus honoré les hippodromes.

Ils y étaient maîtres de leurs chevaux, les dirigeaient, réglaient le train à leur gré, se plaçaient où cela leur convenait et faisaient *leur effort*, comme l'a dit le baron d'Etreillis, où ils avaient décidé de jouer ce dernier atout. Ces habiles cavaliers montaient leurs chevaux et ne s'en allaient pas en manière de « mort subite » sur un cheval arrachant la main, fou dans son allure, arrivant sur les obstacles comme un boulet de canon.

A-t-on conservé les traditions de ces hommes de cheval, impeccables dans toutes les phases de l'équitation de manège et de l'extérieur?

De nos jours, la cavalerie se démocratise de plus en plus. C'est l'armée nationale qui se fonde et noie l'élément aristocratique. On a vu un ministre de la guerre lui défendre de participer à des fêtes hippiques, faire quitter la garnison de Tours à deux régiments, dont les officiers répondaient aux invitations des châtelains des environs et prenaient grand plaisir à suivre les chasses à courre. Ce que l'on considère comme une décadence est donc une transformation d'ordre essentiellement social; la question militaire n'est qu'accessoire. Quand un instinct vous pousse à faire quelque chose, les règlements les plus draconiens n'empêcheront pas une collectivité d'affirmer ses tendances. Qui ne connaît d'anciens sous-maîtres et des écuyers, qui aiment mieux ne pas monter que de paraître avec d'ennuyeux chevaux d'armes? Le budget de la guerre n'admet pas la casse et fixe le tant pour cent des réformes. Un officier est obligé de rester collé avec sa monture au moins dix-huit mois; on ne lui permet pas de racheter un cheval que la commission de remonte du corps a accepté autrefois.

Et puis, on se marie trop jeune dans la cavalerie. Pour se maintenir en condition de course, il faut se coucher de bonne heure, se lever de même, suivre un régime particulier, renoncer à ses plaisirs, à ses habitudes, en un mot, faire de cette préparation une occupation exclusive, ce qui devient non seulement très difficile, mais impossible pour un homme du monde. Cyrano de Bergerac lui-même n'aurait jamais consenti à suivre un pareil régime au prix de la main de son adorée.

Dans de telles conditions, à une époque où l'équitation passe pour un art démodé, tout en conservant une réelle et véritable supériorité dans les troupes à cheval, il n'y a donc rien d'étonnant à voir la jeunesse s'en désintéresser en dehors de son service essentiellement militaire. Son idéal est l'équitation de chasse, c'est-à-dire avoir un cheval suffisamment équilibré pour être maniable, résultat du travail de manège, assez franc pour passer partout, résultat du travail d'extérieur.

(A suivre.)

H. CHOPPIN.

Les comptes rendus des courses et réunions lyonnaises qui ne parviennent pas au journal avant le mercredi matin ne peuvent être insérés.

CHASSE



CHIENS

Nouvelles des chenils appartenant à des membres de la Société Canine du Sud-Est.

M. P. Mulard, le sportsman bien connu, commissaire général de la Société canine du Sud-Est, a acheté récemment dans le nord de l'Angleterre le célèbre étalon pointer, *Aldin-Don* (K. C. S. B. 1276. B.)

Aldin-Don est blanc et brun, tête marquée régulièrement, corps entièrement moucheté. Il est de grande taille, fortement construit et rappelle le vieux type pointer. Il est par *Champion Don IX* (K. C. S. B. 16387), hors de *Nell of Neath* (K. C. S. B. 24448). Dressé par le fameux dresseur C. Drury, il est doué d'un excellent nez et est parfait en chasse. Il a déjà obtenu les récompenses suivantes : deux premiers prix Londres (Agricultural Hall); 2^e prix, Derby; 2^e prix, Sheffield; 2^e prix, Manchester; 2^e prix, Bishop-Auckland; 1^{er} et 2^e prix, Darlington; 2^e prix, Liverpool; 1^{er} prix, Durham.

Il vient de saillir la lice *Dona-Dina* (K. C. S. B. Vol. 26) et la merveilleuse *Champion Archiduchesse* (L. O. F. 2240) (K. C. S. B. Vol. 25) qui n'a jamais obtenu que des premiers prix et des prix d'honneur à toutes les expositions où elle a figuré. Nous adressons nos sincères compliments au sympathique éleveur pour sa nouvelle acquisition.

— Au chenil de Grande-Borde, près Lausanne (Suisse), à M. J. A. Chatelain, la chienne setter anglaise *Kitty of Coleshill* (K. C. S. B. 36186) (L. O. S. H. 3242) par *Sir Simon of Coleshill* (K. C. S. B. 33679) hors de *Rose of Flint* (K. C. S. B. 39717) a été saillie les 5, 6 et 8 décembre par l'étalon *Rex of Coleshill* (L. O. S. H. 2325) appartenant au même propriétaire.

— M. le Comte E. de Montal, président de la Société canine du Sud-Est, vient de céder à M. Victor Avet un jeune *fox-terrier* de beaucoup d'avenir : *Cyrano de Carita*. *Cyrano* est né au mois de juillet dernier, il est blanc, tête régulièrement marquée noir et feu; il est par *Tych de Carita*, 2^e prix Dijon 1898, hors de *Miss de Carita*, 2^e prix Dijon 1898. *Tych* et *Miss de Carita* font tous deux partie du petit équipage de *fox-terriers* (*Rallye croc ferme*) que M. de Montal a formé, l'année dernière, pour chasser le renard dans les Hautes-Alpes.

Le *fox-terrier* est très à la mode, en France, depuis quelques années, et c'est justice, car c'est un chien fort intelligent et un joyeux compagnon. A Lyon, nous connaissons plusieurs beaux *fox-terriers*, entre autres, ceux de MM. Alamagny, Louis Bertolus, Von Kilch et Gilbert Maurice.

— Au chenil de M. Mejean, à Ganges (Hérault) la lice *braque de l'Arigée*, *Flore*, 3^e prix Dijon 1898, a été saillie, les 2 et 3 décembre par le superbe étalon *Pacha*, appartenant à M. le baron du Perrier, le grand amateur de *braques de l'Arigée*.

BUBLANNE.

Field-Trials de petits épagneuls en Angleterre.

L'aimable secrétaire du Sporting Spaniel Club nous communique le programme des épreuves (field-trials), qui auront

lieu demain 8 janvier, chez M. W. Arkwright, à Sutton Scarsdale, Chesterfield.

Nous croyons intéressant, pour les amateurs français de spaniels, de donner les principaux articles du règlement et les conditions du concours.

Les épreuves comprendront deux concours, le premier pour chiens de tout âge, et le second pour puppies.

L'entrée dans chacun de ces concours est d'une livre par chien (25 fr.). Chacun de ces concours comprend trois prix : dix, cinq et trois livres sterling pour chiens de tout âge; cinq, trois et une livre sterling pour les puppies.

Des certificats de mérite seront attribués aux chiens ayant fait preuve de qualités.

Il y a, en outre des prix spéciaux, deux livres sterling pour le meilleur chien de chasse appartenant à un membre du Club.

De plus, M. Arkwright offre un prix de trois livres sterling au plus joli spaniel, prix pour lequel tous les chiens sont admis à concourir, et M. W.-P. Foster offre trois livres pour le puppy qui aura fait preuve dans le concours de la plus grande obéissance alliée à l'intelligence et la persévérance pour trouver le gibier vivant ou mort.

Tous les chiens sont admis à concourir, même s'il n'ont pas de *pédigree*.

Tout le monde peut prendre part aux concours, mais les membres du Club, la presse et les propriétaires des chiens engagés pourront seuls y assister.

Les juges désignés sont : MM. W. Arkwright et Elias Bishop.

Voici les principales règles des concours :

I. — Dans tous les concours, après tirage au sort préalable pour assigner le rang de chacun, chaque spaniel sera présenté au travail isolément par son propriétaire ou son dresseur; à la fin du premier tour, les juges rappelleront à leur discrétion tous chiens qu'ils désireront examiner à nouveau et les feront travailler comme ils voudront. Les juges devront, à moins d'insuffisance notoire, essayer chaque spaniel au premier tour, pendant au moins quinze minutes.

II. — Dans tous les concours, on tirera le gibier, comme on le fait ordinairement à la chasse, mais le propriétaire du chien aura droit de décider s'il veut tirer lui-même ou laisser ce soin à un juge.

III. — Les juges auront à se préoccuper surtout de la puissance du nez des spaniels, de leur intelligence à découvrir le gibier, de la méthode de quête, au couvert, à la haie ou en terrain découvert, de la façon dont ils se comportent au fusil, de la façon dont ils requêtent le gibier mort ou vivant. Ils tiendront également compte de l'absence de poursuite du gibier, du rapport au commandement, prompt et avec dent douce.

Le rapport à l'eau pourra être demandé. Mais ils prendront aussi en considération des perfections additionnelles, telles que le fait de se coucher au bras levé, d'arrêter le gibier et de ne le faire partir qu'au commandement.

Des certificats de mérite seront décernés en vue d'établir des classes de chiens de chasse dans les expositions, et aussi pour guider les acheteurs pour des chiens qui, bien que ne figurant pas parmi les vainqueurs, ont néanmoins, par leur travail, fait preuve de valeur comme chiens de chasse.

Les autres articles sont plutôt des règlements de police. Le Sporting Spaniel-Club ressemble à « Charbonnier qui veut être maître chez lui ». Les juges seront armés de pleins pouvoirs pour éliminer les chiens, et le comité se réserve de refuser leur admission à ses concours, sans avoir de raisons à donner. Le dernier article confère aux membres du comité le droit de trancher, sans appel, tout cas imprévu.

Ce règlement diffère grandement de ceux qu'on a vu jusqu'ici présider aux field-trials pour pointers et setters. Si les prix n'atteignent pas les sommes relativement considérables allouées généralement aux chiens d'arrêt de l'autre côté du détroit, les entrées sont établies proportionnellement, et les spaniels étant en Angleterre les chiens de chasse des trois quarts des chas-

seurs ordinaires, comme ils le seront probablement un jour en France, cette mesure devra faciliter la tâche aux organisateurs de ces nouveaux concours.

Les juges ne sont point non plus enfermés dans l'étroitesse du texte du règlement. Ils sont, pour ce concours tout au moins, choisis parmi des hommes compétents ayant une grande habitude du chien et de la chasse, et primeront le chien qui leur semblera réunir le maximum de qualités de chasse, sans l'éliminer « à regret », comme cela se voit quelquefois dans les autres concours, pour des chiens qu'ils savent très bons ou pour d'autres qu'ils n'ont même pas le loisir de juger, parce qu'ils ont fait une faute. Les chiens devront chasser au moins un quart d'heure avant d'être éliminés. Ce quart d'heure ne semble rien à première vue, il est en réalité une petite révolution — et une bonne — dans les usages des field-trials.

On ne pourra pas non plus dire que les chiens qui triomphent dans ces épreuves sont des chiens de « pur sport », comme à tort ou à raison, on l'a dit souvent pour les chiens d'arrêt. Les chiens qui ont peur du fusil — détestable défaut, transmissible au plus haut point — ne sauraient triompher dans ces concours.

Éliminés également ceux qui ont la dent dure, ce qui, pour un chien de chasse pratique, est bien un défaut des plus déplorable. A noter encore qu'à l'encontre de ce qui se passe pour des chiens d'arrêt, les petits épagneuls travailleront isolément.

Nous regrettons seulement que ce règlement soit muet sur le terrain qui sera choisi pour chaque variété d'épagneul. A notre sens, en effet, un clumber gros, lourd et pesant ne doit pas être conduit sur le même terrain qu'un petit cocker vif et agile. Leur rôle n'est point le même. Le premier, façonné pour la recherche du gibier en terrain peu accidenté se trouverait en infériorité évidente dans des ronciers inextricables où le petit cocker a pour métier de se faufiler ; mais M. Arkwright, qui a lui-même défini avec beaucoup d'à-propos, dans la description des petits Epagneuls donnée récemment par le Sporting Spaniel-Club, le rôle de chacune des variétés d'épagneuls, saura certainement obvier dans la pratique du mutisme du règlement.

En France, nous ne pouvons que faire des vœux pour la réussite de ces field-trials. Nous serions heureux d'apprendre que quelques amateurs du Spaniel-Club français, de ceux qui aiment et apprécient nos petits chiens et ont des loisirs, seront présents à ces concours ; ils nous reviendraient avec des impressions et observations personnelles qui seraient d'une grande utilité pour notre Spaniel-Club qui a l'intention, lui aussi, de donner des épreuves de ce genre, aussitôt que l'organisation en sera possible.

(L'Acclimatation)

E. THIOILLIER

Echos et Nouvelles

Club Français du chien de berger.

Le Club français du Chien de berger vient de tenir son assemblée générale dans la grande salle de la bourse du marché aux bestiaux de la Villette.

Le président, M. E. Boulet, a exposé devant un public nombreux la situation de cette utile société qui compte à son actif, depuis deux ans, l'organisation de huit concours de chiens de berger au travail, concours qui ont tous eu le plus grand succès.

Son autorité s'en est accrue, mais son budget en a souffert et ne se solde plus en équilibre. Pour rétablir la balance, il faudra diminuer le nombre et l'importance des prix à décerner dans les concours, à moins que de nouveaux adhérents ne viennent augmenter l'avoir de la Société.

Nous puissions ces renseignements à une source autorisée : le *Journal d'Agriculture pratique*, et les reproduisons ici pour établir une fois de plus cette vérité, à savoir que la plupart des sociétés fondées dans le but d'améliorer une race au point de vue de l'intérêt général, si elles ne sont pas soutenues des deniers de l'Etat, y laissent de leur avoir, sinon de leur prestige. C'est triste à constater, mais c'est bien ainsi que les choses se passent.

Mœurs de bêtes.

Les oiseaux sont distraits ; ils ne se préoccupent pas de se préparer des lits pour dormir pendant les mois d'hiver, à l'exception des roitelets, plus prévoyants.

Mais le *chien de prairie*, cette petite marmotte des champs de l'Amérique, travaille avec une méticulosité laborieuse à confectionner son lit dans les après-midi d'hiver.

Les loirs ont à peu près les mêmes coutumes. A la paille, ils préfèrent la mousse ou la laine. Le blaireau s'entend à constituer dans son terrier, pour l'hiver, une bonne portion d'herbe dont il se débarrassera au printemps et sur laquelle il dormira la tête en bas.

La toilette des animaux n'est pas moins bizarre et curieuse à suivre que leur sommeil. Les phoques des mers du Nord s'attachent à peigner tous les jours leur belle fourrure. Ils se font des ongles de l'extrémité de leurs nageoires antérieures un peigne naturel.

Au surplus, presque tous les animaux disposent de brosses et de peignes. Les canards et les plongeurs ont même sur eux de petits réservoirs de brillantine dont ils se servent pour donner du luisant à leur beau plumage. Les oiseaux se nettoient avec de l'eau et ils y mêlent de la poudre de poussière. Les perdrix affectionnent la glaise sèche pour prendre leur bain en poussière. Elles s'emplissent les plumes de terre fraîche ou de cendres provenant de tas d'herbes brûlées. Pour les pierrots, rien ne vaut la poussière sèche et fine des routes que recherchent également les alouettes au lever du jour. Les canards sauvages préfèrent l'eau douce à l'eau salée pour leur toilette et ils font de longs voyages pour en trouver. Les hirondelles se délectent dans de l'eau de pluie fraîchement tombée du ciel. Le freux et les pigeons ramiers ne se baignent pas moins souvent que les pinsons et les rouge-gorges. Mais la palme de l'hygiène appartient aux félins.

Les lions et les tigres se lavent la face avec leurs pattes comme nos chats. Les lièvres ont la même coutume. Il y a des animaux qui ont horreur de la malpropreté.

Le porc, au contraire, s'y complaît. Il forme, avec le marsupiau, une exception à la règle universelle.

Les animaux n'aiment pas à vivre seuls. Ceux qui sont en compagnie ont l'intelligence plus développée que les autres. Il y a un animal qui ne veut cependant accepter aucune cohabitation, c'est le hamster, un petit rongeur commun en Russie. Il défend avec fureur l'accès de son terrier. Il n'admet même pas une femelle dans son domicile où il ne manque de rien, tant il y accumule, avec un zèle avare, de blé de seigle et de féveroles. On a retiré jusqu'à trois cents livres de féveroles d'un seul terrier.

Les oiseaux des tropiques se réunissent en troupes compactes. Le perroquet est d'une sociabilité remarquable. Il y a des invitations, des visites d'une bande à une autre.

Dans l'Amérique du Sud, les bouquetins montent l'un après l'autre la garde, et les phoques font de même sur les rochers. Certains animaux sifflent pour donner l'alarme, les éléphants sonnent d'une espèce de trompette, les moutons et les lapins piétinent le sol. S'agit-il de partir ensemble, on les aperçoit rangés, organisés, pour ne pas s'entraver les uns les autres, sans confusion, sans retard, adoptant dans la course de leurs bandes une figure, un ordre qui ne varie pas et qui est spécial à chaque espèce.

TIR AUX PIGEONS

Tir aux Pigeons de Monte-Carlo

Dix-huit tireurs ont pris part au **prix de janvier**. Les deux premières places sont partagées entre MM. Brasseur et Des Ormes 9/9, M. Ker 8/9, troisième ; les autres poules sont gagnées par MM. Cavaleri, Hudellet, Robinson.

Le **prix Briasco**, qui ouvre la série des concours préparatoires et auquel vingt et un tireurs ont pris part, a été partagé entre MM. Ghersi et Eze, 9 sur 9 ; M. Ker, 8 sur 9, troisième. Les autres poules ont été gagnées par MM. Brasseur, Robinson.

Le **prix Journu** a réuni vingt-six tireurs : MM. Erskiné 9/10, premier ; Demonts 8/10, deuxième ; la troisième place partagée entre MM. Asti et Roberts 4/5. Les autres poules ont été gagnées par MM. Eze, Ker et le comte de Robiano.

TAVERNE SAINT-HUBERT

34, rue Tupin.

L'établissement, si habilement dirigé par M. Bouvier, est, on le sait, très bien situé, près de la rue de République, à deux pas des Célestins, du Casino et de la Scala, peu éloigné du Grand-Théâtre lui-même.

C'est ce qui explique pourquoi il est difficile, souvent, d'y trouver, à la sortie des spectacles, une table pour déguster en paix la fameuse hière **SALVATOR**.

Demain, dimanche, la **Taverne Saint-Hubert** sera le ren-

dez-vous des membres du *Football-Club de Lyon* qui y viendront trinquer, après le match, avec leurs camarades du *Cosmopolitan*, de Paris.

Cyclistes, joyeux athlètes, chasseurs, tous les sportsmen se retrouvent à l'apéritif ou autour d'une table bien servie, 34 rue **Tupin**, les jours surtout de bouillabaisse, cette spécialité de la maison, si appréciée des gourmets de notre ville.

La **Taverne Saint-Hubert**, 34, rue **Tupin**, possède à l'entresol des salles spacieuses et confortables pour les réunions des Sociétés sportives.



AVIRON

FÉDÉRATION DU SUD-EST

Le Comité de la Fédération s'est réuni le jeudi, 1^{er} décembre 1898, au café de la Gaule, rue Puits-Gaillot, 19, à Lyon, à 9 h. 3/4 du soir.

Étaient présents : MM. Boucharlat, président ; Legros, secrétaire-trésorier ; Besagni, Dormoy et Garçon, membres.

M. Legros donne lecture du procès verbal de la séance du 28 juillet dernier qui est adopté.

M. Boucharlat donne lecture de deux lettres par lesquelles le Cercle de l'Aviron et le Club Nautique de Lyon démissionnent de la Fédération du Sud-Est.

M. Legros expose les résultats financiers de l'exercice 1898.

Recettes.

En caisse le 3 février 1898.....	428 45
Cotisations ordinaires de 1898 (8 sociétés à 50 fr. l'une).	400 »
Cotisation du C. N. de Besançon pour les années 1896 et 1897.....	100 »
Réclamation non fondée du C. A. L. (montant de l'entrée).....	10 »
Total.....	<u>938 45</u>

Dépenses.

Cotisations ordinaires et extraordinaires à la Fédération Française.....	210 »
Participation de la F. S. E. à l'organisation du championnat de France (Villefranche, 14 août).....	500 »
Médailles des championnats du S. E. (7 août).....	60 70
Bateaux-bouées, mats et voiture de l'arbitre (Championnat du S. E., 7 août).....	42 »
Papier à lettres et enveloppes au chiffre de la F. S. E.	17 »
Convocations, dépêches, correspondance.....	57 75
	<u>887 45</u>
Reste en caisse le 1 ^{er} décembre 1898.....	51 »
Total égal.....	<u>938 45</u>

L'Aviron Grenoblois et la S. Nautique d'Annecy doivent leur cotisation ordinaire de l'année 1898, soit 50 fr. chacune.

On passe ensuite à l'examen des propositions modificatives aux statuts et au Code des courses de la Fédération Française.

Les changements suivants, adoptés à l'unanimité, seront soumis au Comité central.

STATUTS. — Art. 3. — Après les mots : « La Fédération ne comprend que des groupes de sociétés, ajouter : *régulièrement constituées.*

Ajouter les articles 12 bis et 19 bis ainsi conçus :

Art. 12 bis. — *Les anciens membres du bureau central de la Fédération Française peuvent être nommés, par le Comité central, membres d'honneur de la F. F.*

Art. 19 bis. — *Les discussions politiques et religieuses sont rigoureusement interdites.*

CODE DES COURSES. — Art. 2. — Ajouter après le 2^o la phrase suivante : « *Chaque groupe prend l'engagement d'honneur d'envoyer au moins un rameur participer aux Championnats de France.* »

Art. 8. — Le modifier comme suit :

Les rameurs sont divisés en trois classes : les Débutants, les juniors et les Seniors.

Est considéré comme débutant, tout rameur n'ayant jamais couru en séries générales, en junior et en senior, et à la condition qu'il ne prenne pas part à d'autres courses générales (avec ou sans restriction) de la journée des régates.

Les courses de débutants ne comptent pas pour le classement. Cependant, elles sont interdites aux rameurs ayant, avant le 1^{er} janvier de l'année dans laquelle ils courent, gagné trois premiers prix dans les épreuves de cette catégorie.

Les 2^e et 3^e alinéas sans changements.

Au 4^e alinéa, après les mots : « Les payeurs sont également divisés », ajouter *en débutants.*

Art. 9. — Biffer les trois derniers alinéas dont les dispositions sont reproduites, sous une autre forme, à l'art. 8 ci-dessus.

Art. 10. — A la première phrase, ajouter le mot *débutants* après ceux de : La distinction des.....

Art. 27. — Biffer, au 1^{er} alinéa, la phrase ci-après : *Dans les courses à virages, c'est au jury seulement qu'il appartient de juger les incidents.*

Art. 41. — Le compléter comme suit : *Les départs doivent être donnés sur bouées fixes, à moins d'impossibilité absolue.*

Si les départs sont volants, le Commissaire (starter) chargé de donner le départ fait aligner les embarcations par l'étrave.

Art. 42. — Biffer le 1^{er} alinéa inséré à la fin de l'article 41 ci-dessus.

Art. 44. — Modifier le 2^e alinéa comme suit :

Lorsqu'une course devra être recommencée, le juge-arbitre devra s'efforcer d'éviter à un concurrent de faire inutilement le surplus du parcours.

En terminant, la Fédération du Sud-Est constate qu'il n'est fait aucune mention, dans le code de Fédération Française, des prix en espèces.

Chaque société est donc absolument libre d'adopter le genre de prix qui lui convient le mieux, et la F. S. E. pense qu'il serait préférable qu'il en fût toujours ainsi. Toutefois, le groupe suit avec attention l'évolution qui semble se préparer et se déclare prêt à examiner tout système qui ne compromettrait pas l'avenir du sport nautique.

Le Secrétaire : LEGROS.

Nous détachons dans le numéro du 24 décembre 1898, du journal *Tous les Sports*, la note ci-jointe :

On se rappelle le défi envoyé par la Société d'Encouragement à toute équipe à 4, comptant 150 ans d'âge et relevé par le *Cercle de l'Aviron de Lyon*. Ce match, qui est en bonne voie et se disputera probablement au printemps, n'est pas précisément une innovation ; l'histoire nous raconte qu'en 1886 les membres du Comité des Régates Internationales de Paris décidèrent, non au cours d'une séance, mais au cours d'un banquet, de courir entre eux un match à huit de couple. L'harmonie régnait à cette époque au sein du CRIP, c'était l'âge d'or, reviendra-t-il ?

Les deux équipes se formèrent sans tenir compte des sociétés et la course eut lieu dans le bassin Nogent-Joinville. L'équipe Monney, qui comptait 299 ans, battit l'équipe Fenwick, plus vieille de 12 ans. Le rameur le plus âgé était M. Teillier, le constructeur, qui avait alors 49 ans.

CHOCOLAT CÉRÉALE, le seul n'échauffant pas, 25, rue Grenette

TIR

Nos lecteurs nous excuseront s'ils ne trouvent pas aujourd'hui, sous cette rubrique, les articles de critique et les informations auxquels ils sont habitués.

Herbé, Sans-Cible, Jean-qui-tire lui même, ont prolongé les vacances du premier janvier et oublié leurs assidus. Soyons indulgents et espérons qu'ils nous combleront samedi prochain.
N. D. L. R.

Société de Tir de Lyon. — Dimanche, 8 janvier, concours public (au centre) à 200 mètres. Tir dans les trois positions pour les armes de guerre réglementaires, debout et à genou pour les armes de précision. Chaque tireur pourra faire trois cartons, dont le meilleur seul comptera pour le classement.

Une montre, aux armes de la Société, et dix-neuf autres prix en médailles et diplômes seront distribués aux lauréats. Médailles du nouveau coin et diplômes du nouveau modèle.

Nota. — L'omnibus du Stand part du pont Morand (rive gauche), toutes les heures, à partir de 11 heures.

Société de Tir de Lyon. — *Ecole de Tir de 1899* (Treizième année). — 1887 : 158 élèves. — 1888 : 476. — 1889 : 395. — 1890 : 569. — 1891 : 435. — 1892 : 744. — 1893 : 790. — 1894 : 936. — 1895 : 817. — 1896 : 805. — 1897 : 842. — 1898 : 905.

Les dimanches 15, 22, 29 janvier et 5 février, à 25 mètres, 1^{er} exercice. Tir réduit, Lebel.

Les dimanches 12, 19 et 26 février, à 25 mètres, 2^e exercice. Tir réduit, Lebel.

Les dimanches 5, 12, 19 et 26 mars, à 200 mètres, 3^e exercice. Fusil Lebel.

Les dimanches 9 et 16 avril, à 200 mètres, 4^e exercice. Fusil Lebel.

Le dimanche 23 avril, à 200 mètres, classement. Fusil Lebel. De 8 h. du matin à la nuit, avec interruption de 11 h. 1/2 à 1 heure.

Cette école, préparatoire au service militaire, est ouverte aux jeunes gens nés dans les années 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, et n'ayant pas encore paru sous les drapeaux ; elle est entièrement gratuite.

Les inscriptions seront reçues au Stand les dimanches, 15, 22, 29 janvier et 5 février, dernier délai.

Il sera exigé à l'inscription : 1^o une pièce justificative de l'âge ; 2^o une autorisation des parents ou tuteurs, ou une attestation d'inscription dans une Société de gymnastique ou d'instruction militaire.

La carte d'élève des années précédentes tiendra lieu de ces diverses pièces.

Cinquante cartouches seront délivrées et réparties ainsi :

Pour le tir réduit Lebel : 10 cartouches, 1^{er} exercice, à 25 mètres ; 10 cartouches, 2^e exercice, à 25 mètres.

Fusil Lebel : 10 cartouches, 3^e exercice, à 200 mètres ; 10 cartouches, 4^e exercice, à 200 mètres ; 10 cartouche, classement, à 200 mètres. Total : 50 cartouches.

Avant de commencer le 1^{er} exercice, chaque élève devra assister à une théorie sur le pointage qui sera faite au Stand par des instructeurs militaires. La présence à cette théorie sera constatée sur la carte de l'Ecole de Tir.

Pourront être dispensés de cette théorie, les élèves de l'année 1898 qui ont exécuté le tir de classement et ceux qui à la 2^e épreuve (fusil Lebel à 200 mètres), de cette même année, ont mis au moins 6 balles en cible ; la liste en sera affichée au Stand. Ces élèves devront présenter leur carte au bureau pour y faire inscrire cette dispense, et ne participeront pas aux deux tirs réduits réservés aux nouveaux inscrits.

Ne seront admis au 3^e exercice que les élèves dispensés des tirs réduits et ceux ayant mis en cible 5 balles au moins au 2^e exercice. Ne seront admis au 4^e exercice que les élèves ayant

mis en cible 5 balles au moins au 3^e exercice et ne pourront prendre part au tir de classement que ceux ayant mis en cible 7 balles au moins au 4^e exercice.

Le tir de classement, auquel il sera affecté 15 prix consistant en médailles de vermeil, argent et bronze, aura lieu le dimanche 23 avril ; il se fera en 10 balles à 200 mètres. Barrage habituel de la Société (multiplication des points faits par les balles mises en cible et division par le nombre de coups tirés). Tout tireur ayant mis en cible 8 balles au moins, sur les 10 de classement, recevra un diplôme qui, aux termes de l'instruction ministérielle du 29 avril 1892, sera mentionné sur le livret individuel à l'arrivée au corps.

En vertu de la décision prise par le Conseil d'administration, les huit premiers lauréats seront inscrits sur les contrôles de la Société de Tir de Lyon et jouiront, jusqu'à l'époque de leur majorité, de toutes les prérogatives attachées à la qualité de membre abonné.

Les élèves primés aux exercices de l'école de 1898 et remplissant les conditions d'âge indiquées plus haut pourront suivre les exercices de 1899, mais ils ne seront lauréats que s'ils ont un classement supérieur à celui de l'année dernière.

Les prix et diplômes seront délivrés à partir du jeudi 4 mai.

NOTA. — Pour tous autres renseignements, s'adresser au siège de la Société, rue du Gare, 9.

Le Stand de la Société de Tir de Lyon est situé sur la rive gauche du Rhône, au Grand-Camp, en amont du pont du Chemin de fer.



CYCLISME

Le Cyclisme à Lyon

A Monsieur Jean Gervais.

Comment, vous aussi, Monsieur, vous daignez vous occuper de ma petite personne ? Vous descendez des hauteurs de l'Amateurisme pur pour me convier à réserver mes sourires à ceux seuls qui vivent dans son giron ?

Je finirais par me prendre au sérieux moi-même, si précisément je n'étais obligée d'avouer que cette question si grave de l'amateurisme et du professionnalisme est de l'hébreu pour moi.

Votre étude, intitulée : *Unions et Fédérations*, est trop profonde pour ma tête d'oiseau et, comme toujours, j'ai dû recourir à Gaston.

— « La différence entre un professionnel et un amateur, m'a-t-il dit, c'est la bouteille à l'encre ! En théorie, la définition est claire et limpide ; en pratique, la distinction n'est pas sans épines ».

Et Gaston a eu l'audace de me donner sa définition, à lui : elle est cynique.

— « Le professionnel, petite cousine, c'est celui qui vit du sport ; l'amateur c'est celui qui en profite ».

Et, comme il ne respecte rien, le monstre, il a ajouté : « Jean Gervais me rappelle trop M. Josse et il est plus qu'orfèvre en la circonstance ».

« Mon Dieu ! il a raison de demander qu'il y ait enfin une définition exacte, définitive et définitivement acceptée par tous du professionnalisme d'une part, de l'amateurisme de l'autre. Là dessus, tous ceux qui s'intéressent au sport sont de son avis ».

« Mais beaucoup cesseront de le suivre, s'il entend conclure par ce nouveau dogme : Hors de l'U. S. F. S. A. pas d'amateurisme ».

« L'U. S. F. S. A., sais-tu ce que c'est, Jeannette ? C'est l'Administration avec ses exigences et sa tyrannie ! »

« Je parie que Jean Gervais bondirait si je lui disais que

l'U. S. F. S. A. est une grande dame aristocratique un tantinet intransigeante, n'admettant pas la discussion et ne comprenant pas qu'il y ait d'autre *giron* que le sien.

« Elle prêche en faveur de l'amateurisme, et elle entend que le sien soit le seul, le vrai, l'unique.

« Que demain une Fédération, ou une Union se fonde, pratiquant aussi purement qu'elle l'amateurisme; que cette Fédération ou cette Union organise des courses et qu'un membre de l'U. S. F. S. A., s'estimant en bonne compagnie, ait la malencontreuse idée d'y participer. Pauvre de lui! il sera vertement réprimandé, peut-être même disqualifié.

« Car l'U.S.F.S.A. raisonne ainsi : « Puisque vous êtes amateurs, venez à moi ou, sinon, n'oubliez pas que je ne reconnaitrai jamais vos affiliés comme de vrais amateurs. C'est là la véritable Union ».

« Oui, possible; mais cette union, à mon avis supprime toute émulation entre les Sociétés, entre les Fédérations et ne rend pas au sport les services que Jean Gervais espère, en préconisant l'amateurisme sous les ailes de l'U. S. F. S. A., *alma parens*. »

« Voilà, ma chère Jeannette, les objections que tu peux faire aux arguments de Jean Gervais, voilà pourquoi tu feras bien pour le moment, de continuer à sourire à tout le monde... et à Gaston. »

Et voilà, Monsieur, comment, à mon tour, je m'excuse d'avoir laissé à un autre le soin de faire quelques critiques sans malice à votre opinion *personnelle* et un peu *intéressée*, ainsi que vous l'avouez vous-même.

Cela ne veut pas dire cependant que je ne sois pas disposée à me convertir, si vous me prouvez que Gaston raisonne comme un profane sur les mérites et les vertus de l'U. S. F. S. A.

Me sera-t-il permis, maintenant, — car vous vous êtes tous donné le mot pour me mettre sur la sellette, — de répondre en deux mots à la *simple question* de M. Pierre de Zuch ?

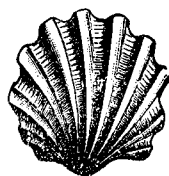
C'est dans le *Tout-Lyon* du 25 décembre qu'il me prie, après m'avoir couverte de fleurs (Hum! est-ce sage?), de lui donner la liste des personnes capables de diriger notre vélodrome municipal.

Voyez-vous ça. ... Mais vous êtes un de ceux-là, Monsieur. N'avez-vous pas toutes les qualités requises ? Vous avez la fortune, l'ardeur de la jeunesse en toutes choses; vous êtes un sportsman fervent et expérimenté. Et, de plus, votre titre de champion de boxe est le talisman rêvé pour que tout, sous vos ordres, marche au doigt et à l'œil.

Je me garderai donc bien de vous en nommer d'autres.

Vous seriez capable de les... chiner (nous parlions ainsi, cet été, au Parc) et ce serait mal. Il est des moments, dans la vie, où l'on doit être tout sucre, tout miel et tout caresses. Vous êtes dans un de ces moments-là. Continuez! JEANNETTE.

COMMUNICATIONS



Le Typo-Cycle Lyonnais. — Dans sa dernière réunion, le T. C. L. a procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1899.

En voici la composition :

Président : M. Colombier; vice-présidents : MM. Colombet et Vialet; trésoriers : MM. Boiron et P. Désestrais; secrétaires : MM. Ch. Hattenberger et Doufre; capitaines de route : MM. Mosset et Carestia.

L'assemblée a voté des félicitations à l'ancien bureau. Prochaine réunion, mardi 7 février.

Le Secrétaire : HATTENBERGER.

ANNECY. — Le **Vélo-Club d'Annecy** a tenu, le mois dernier, son Assemblée générale, cinquante membres y assistaient, parmi lesquels plusieurs notabilités de notre ville.

Le secrétaire donne lecture de son rapport; il constate que la situation de la Société est des meilleures, puisqu'elle compte 163 membres actifs et 69 honoraires.

Ensuite le trésorier expose la situation financière qui est

assez satisfaisante; le président distribue les diplômes aux lauréats des championnats de fond et de vitesse.

On procède ensuite à l'élection du comité. Sont nommés président : M. Barut; vice-présidents : MM. Dégrevet et Tusse-dat; membres : MM. Dubouloz, Voisin, Dusonchet, Hérisson, Folliet, Thé, Lamy, Badin.

MONTPELLIER. — La société *Montpellier-Cycle* s'est réunie, le 23 décembre, en Assemblée générale de fin d'année. Après l'adoption des comptes rendus du secrétaire et du trésorier, il a été procédé aux élections pour 1899. En voici les résultats.

Ont été élus :

Présidents d'honneur : MM. Michel Vernière, maire de Montpellier, et Henri Thomas, avocat, attaché à la préfecture de l'Aveyron; président : M. Joseph Brousse, négociant; vice-présidents : MM. Jean Carrié, étudiant en médecine, et Auguste Blanc, étudiant en droit; secrétaire : M. Denis Boulieraç, étudiant en pharmacie; secrétaire-adjoint : M. Louis Viot, étudiant en pharmacie; trésorier : M. Antoine Villedieu, négociant; trésorier-adjoint : M. Paul Beauchamp, étudiant en pharmacie; archivist : M. Emile Crubézy, étudiant en pharmacie; Commission sportive : MM. Brousse, président; docteur Baudile Pailhon; Jean Azemas, étudiant en pharmacie; A. Anastassoff, étudiant en médecine; Louis Castanié, étudiant en droit; Emile Boisrayou, Crédit Lyonnais; Bouquet, étudiant en médecine; Pierre Glasmann, étudiant en pharmacie; Jean Vergnes, capitaine de route; M. A. Loloff, étudiant en médecine; lieutenant : M. Dobry Gelskoff, étudiant en médecine.

SAINT-CLAUDE. — Le *Cyclophile San-Claudien*, dans sa séance de mercredi dernier, a renouvelé son bureau, pour l'année 1899, de la manière suivante : président : M. Léon Secrétant; vice-président : M. Joseph Lançon; trésorier : M. Lamy; secrétaire : M. Guy; trésorier-adjoint : M. Léon Cres; secrétaire-adjoint : M. Joseph Secrétant; membres de la Commission sportive : MM. Séraphin, Perrier, Ginnochio, Grenier, Godard, Fernand Secrétant et Bonneville.

Un grand prix cycliste à Marseille.

La ville de Marseille est à la veille d'être dotée d'un Grand Prix Cycliste. En effet, à la suite de démarches faites par les délégués des Sociétés vélocipédiques de cette ville, le Conseil général et la municipalité ont ouvert un crédit de 2,500 francs.

Il serait également question de fonder un Grand Prix Cycliste Amateurs à courir sur une distance de 100 kilomètres avec entraîneurs. Cette épreuve aura lieu vers le mois de février.

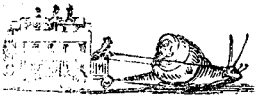
Nous engageons vivement nos lecteurs à venir voir dans les bureaux du journal, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, les PRIMES EXCEPTIONNELLES que nous tenons à leur disposition aux prix indiqués. (Voir page 13)

Cycles Castoldi Montée des Carmélites, 32
Impasse des Carmélites, 3
MARQUE FRANÇAISE A LYON

25, rue GRENETTE INSTITUTION KNEIP DE FRANCE
Articles spéciaux et exclusifs LINGERIE en Tissus cellulaires
POUR TOUS GENRES DE SPORTS CHAUSSURES, Casquettes, Bretelles articulées, etc., etc.

TAVERNE ST-HUBERT LYON, Rue Tupin, 34, LYON
RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Liqueurs de marques — Spécialités de Bières. — Soupers après le spectacle. — Salles de réunions pour les Sociétés sportives. Téléphone



AUTOMOBILISME

Le programme des épreuves de motocycles qu'offrira notre confrère *Le Pneu et la Côte d'Azur Sportive* pendant la saison, est arrêté ainsi qu'il suit :

Jeudi, 9 février, dans l'après-midi, course du kilomètre, contre la montre pour motocycles, sur le boulevard de la Croisette à Cannes.

Dimanche, 12 mars, dans la matinée, course de motocycles (quatre catégories) sur le parcours suivant : (départ) Cannes, Grasse, le Bar, Pont du Loup, Tourrettes, Vence, Cagnes et arrivée à Nice.

Dimanche, 9 avril, dans la matinée, course de motocycles avec démultiplicateurs (deux catégories), entre Nice et la Turbie.

Ces épreuves seront dotées de prix en espèces, objets d'art, médailles et diplômes.

Dans le comité de patronage se trouvent, M. le baron Zuylen de Nievelt, président de l'Automobile-Club de France, M. le baron Arthur de Rothschild, M. le comte Voss; MM. J. Gondoin, P. Chauchard, Sardou et Clérissy, membres de l'Automobile-Vélo-Club de Nice, etc.

Le règlement général paraîtra sous peu.

Les courses automobiles ne manqueront pas, cette année, de tous les côtés de la France.

Après les épreuves qui auront lieu sur la Côte-d'Azur, on annonce, pour le 3 avril, une épreuve sur le parcours Pau-Bayonne-Pau. A cette épreuve, une autre va sans doute venir se greffer : l'A. C. de Toulouse songe à organiser, pour le 2 avril, une course Toulouse-Pau.

L'activité des chauffeurs sera donc cette année : à Nice d'abord, puis à Pau, puis sans doute à Royan.

Nice-Castellane-Nice

La course Nice-Castellane-Puget-Théniers-Nice (24 mars) sera suivie de deux épreuves (course de côte et course du mille) qui compléteront le programme des fêtes automobiles sur la Côte-d'Azur.

Voici le règlement officiel de ces courses :

La Course du mille RÈGLEMENT

Article premier. — Cette course aura lieu le 23 mars 1899, à deux heures de l'après-midi, sur la promenade des Anglais.

Le départ sera donné du pont Magnan.

Art. 2. — L'épreuve se courra par manche de deux concurrents, les gagnants recourant entre eux jusqu'à élimination complète.

Art. 3. — Un chronométrateur prendra les temps au 609^e mètre, afin qu'il soit possible d'établir le temps du kilomètre, départ lancé.

Art. 4. — Les prix consisteront en objets d'art.

Art. 5. — Le droit d'entrée est de 100 francs pour les voitures et 50 francs pour les motocycles à une place. Sont dispensés du droit d'entrée les véhicules inscrits dans la course de Castellane, du 21 mars.

Art. 6. — Les engagements sont reçus à la *France-Automobile* et à l'*Automobile-Club de Nice*, jusqu'au 15 mars.

Nice-La Turbie-Monte-Carlo

Course de côte RÈGLEMENT

Article premier. — Cette course aura lieu le 24 mars, à dix heures précises du matin.

Les concurrents devront se trouver réunis, dès neuf heures

un quart, sur la promenade des Anglais, devant le cercle de la Méditerranée, pour se rendre en défilé au point de départ.

Art. 2. — Les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

1^{re} catégorie : Véhicules transportant deux voyageurs;

2^e catégorie : Véhicules transportant quatre voyageurs;

3^e catégorie : Véhicules transportant six voyageurs et au-dessus;

4^e catégorie : Motocycles transportant un voyageur.

Art. 3. — Les départs seront donnés à chaque concurrent séparément, à vingt secondes d'intervalle.

Art. 4. — Les prix consisteront en objets d'art et médaille pour chaque série.

Un diplôme constatant la performance accomplie sera délivré à chaque concurrent.

Art. 5. — Le droit d'entrée est de 100 fr. pour les voitures et 50 fr. pour les motocycles à une place.

Sont dispensés du droit d'entrée les véhicules inscrits dans la course de Castellane, du 21 mars.

Art. 6. — Les engagements sont reçus à la *France-Automobile* et à l'*Automobile-Club de Nice* jusqu'au 15 mars.

Paris-Bordeaux

Il y aura trois catégories de concurrents dans la course d'automobiles Paris-Bordeaux qui doit se disputer le 24 mai prochain.

1^o Motocycles (jusqu'à 250 kilogs).

2^o Petites voitures (de 250 à 600 kilogs).

3^o Voitures (601 kilogs et au-dessus).

Le droit d'entrée sera proportionnel.

1^o Motocycles : 100 francs.

1^o Petites voitures : 150 francs.

3^o Voitures : 200 francs.

Athlétisme Football

U. S. F. S. A.

Assemblée Générale ordinaire du 27 décembre 1898.

Après adoption du procès verbal de la séance du 10 décembre, M. Marcadet, secrétaire-adjoint, donne lecture de son rapport sur les travaux du Conseil, des Commissions et des Comités régionaux.

M. Callot, trésorier donne lecture de son rapport sur les opérations financières de l'Union pendant l'exercice 1897-1898. Ce rapport a paru in extenso au journal *Tous les Sports* du 31 décembre (*Nous engageons vivement nos athlètes à s'y reporter*).

La proposition de M. Fabens consistant en une addition au 3^e paragraphe 15 des statuts ne réunit pas le nombre de voix nécessaire.

Les membres du Conseil sont ensuite élus.

♣ Communication officielle du Conseil aux Sociétés de l'Union.

— En vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre et confirmés par l'Assemblée générale ordinaire du 27 décembre pour prendre les mesures financières qu'il jugera nécessaires, le Conseil de l'Union; dans sa séance du 28 décembre, a décidé, sur la proposition de M. Georges Guérin, de faire payer un droit de 1 franc par membre pour toute nouvelle admission adressée aux bureaux de l'Union.

Pour que cette mesure ait un effet régulier, le Conseil a décidé de la rendre applicable immédiatement, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 1899.

Le droit de 1 franc n'est pas annuel, mais payable une fois pour toutes.

Il ne s'applique pas aux Associations scolaires ni aux sociétés ne payant aucune cotisation à leur club.

Un exemplaire du journal officiel contenant la présente communication a été envoyé à toutes les sociétés de l'Union.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Réunion du Conseil.

Séance du 28 décembre (Extrait du P. V.).

Election du Bureau de l'Union. — Avant d'y procéder, M. le président donne lecture d'une lettre de M. le vicomte de Janzé, dans laquelle, après avoir exprimé ses sentiments d'affection à l'Union et son dévouement à sa grande cause, il déclare que, son éloignement presque constant de Paris l'empêchant de remplir ses fonctions de président, il décline toute candidature nouvelle. M. le président après s'être fait l'interprète du Conseil, en exprimant les regrets que ne peut manquer de provoquer la résolution prise par M. le vicomte de Janzé, propose de décerner l'honorariat à l'ancien président de l'Union, en témoignage de la reconnaissance due à ses services. Par acclamation et à l'unanimité M. le vicomte de Janzé est nommé président honoraire de l'Union.

M. le président pose la candidature de M. Paul Escudier, avocat, conseiller municipal, qui est prêt à mettre au service de l'Union toute son intelligence, tout son dévouement et, de plus, toute l'influence que sa grande honorabilité lui a fait acquérir auprès des pouvoirs publics.

M. Paul Escudier est élu par acclamations, président de l'Union.

MM. Fringuet et de Villers sont proclamés vice-présidents. Avant de procéder à l'élection du secrétaire-général, M. Callot communique une lettre de M. de Coubertin, dans laquelle celui-ci demande instamment au Conseil de le dégager des liens un peu fictifs qui le rattachent au secrétariat général.

Par acclamations et à l'unanimité M. Pierre de Coubertin est nommé secrétaire général honoraire de l'Union.

Par acclamations et à l'unanimité sont élus : secrétaire-général adjoint : M. Marcadet.

Secrétaire du conseil : M. Pierre Roy.

Trésorier : M. Callot.

Sont chargés de former les commissions annuelles.

- 1° Statuts : le Bureau du Conseil ;
- 2° Courses à pied : M. Manaud ;
- 3° Football-Rugby ; M. Garcet de Vauresmont ;
- 4° Football-Association : M. Moignard ;
- 5° Lawn-Tennis : M. Sandorf ;
- 6° Vélocipédie : M. Worms ;
- 7° Hockey : M. Formigé ;
- 8° Longue-Paume : M. Richefeu ;
- 9° Aviron : M. Fleutiaux ;
- 10° Croquet : M. Desprès ;
- 11° Cricket : M. Delolme ;
- 12° Escrime : M. René Lacroix ;
- 13° Natation : M. Raoul Fabens ;
- 14° Comités régionaux : M. de Villers ;
- 15° Associations Scolaires : M. Raoul Fabens ;

Les Commissions d'hygiène et de pédagogie sont réélues sans modification.

Proposition de M. Guérin. — Il sera réclamé, à partir du 1^{er} janvier 1899, la somme de un franc, par chaque admission nouvelle insérée au journal officiel. Tous les clubs affiliés et reconnus devront faire connaître à l'Union, dans le plus bref délai les noms de leurs nouveaux membres, avec la date de leur admission et joindre à leur lettre d'envoi un mandat d'une valeur égale en francs au nombre des membres admis.

Sont exclus des Championnats d'escrime de l'Union ceux qui ont été, au régiment, prévôts ou maîtres d'armes comme rengagés.

L'inscription est ordonnée.

Réunion du Bureau du Conseil de l'Union (11 décembre 1898).

— Il est donné lecture d'une lettre du président du Comité du Sud-Est, au sujet d'un incident dont la Commission des Comités régionaux a déjà été saisie (le Bureau est d'avis qu'il y a lieu d'agir sévèrement contre l'auteur de cet incident et de demander au Conseil de lui appliquer, s'il ne se justifie pas, la pénalité prévue par l'article 21 du Code des Comités régionaux).

Commission de Football-Rugby.

Séance du 17 décembre. — *Correspondance.* — Lecture est donnée : 1° des lettres de M. Burnichon, président du F. C. de Lyon, et de M. Bardet, secrétaire du S. B. au sujet du match éliminatoire de championnat à jouer à Paris entre les deux équipes.

Après discussion, la Commission, étant donnée l'impossibilité pour le S. B. de se déplacer pendant les Jours Gras qui ne comportent pas de vacances à Bordeaux, fixe la date de la rencontre au dimanche 2 avril. Ainsi les joueurs de province pourront assister le lendemain au match Paris-Edimbourg.

2° De la lettre de M. Bardin, secrétaire de l'U. S. L. Ampère, de Lyon, demandant que son équipe soit admise à participer au championnat interscolaire de 1899. — La Commission autorise cette participation moyennant les formalités, c'est-à-dire l'envoi avant le 16 janvier de la composition de l'équipe et du montant de l'engagement (5 francs). La date de la rencontre avec l'équipe champion sera fixée après la clôture des engagements.

Comité du Sud-Est. — Le procès verbal de la séance du 3 janvier ne nous est pas parvenu.

Commission de Cross-Country. — Les procès verbaux des dernières séances de cette commission n'ont pas encore été communiqués au Comité ni au *Lyon-Sport*.

Tous les membres des Sociétés sportives affiliées au Comité du Sud-Est de l'U. S. F. S. A. pourront se rencontrer, demain, dimanche, après le match, avec les équipiers parisiens du Cosmopolitan-Club, à l'apéritif, à 5 heures, à la Taverne Saint-Hubert (siège projeté du Comité du S. E.), 34, rue Tupin.

Football-Club de Lyon

Comité. — Séance du 1^{er} janvier 1899.

Présents : MM. Burnichon, Barbenès, Vuillemet, Alabrune Pouzet, Meyssas, Place, Audibert, Vaschalde.

Excusés : MM. Child et Hadley.

Match avec le Cosmopolitan-Club. — Le secrétaire enverra 3 cartes de faveur à chaque membre honoraire.

Les omnibus seront à la disposition des équipiers au siège du Club, dimanche, à 1 heure, et se rendront à l'hôtel pour prendre les équipiers du Cosmopolitan-Club. Tous les équipiers du F. C. L. sont invités à accompagner les joueurs parisiens.

Championnats de football de France. — Le comité déclare s'en référer à la décision du conseil de l'Union du 12 décembre qui a fixé le match à jouer entre le S. B. et le F. C. L. au 14 février. M. Burnichon est chargé de répondre à M. le président de la Commission de Rugby. La séance est levée à 6 h. 1/2.

Séance du 4 janvier 1899. — *Présents* : MM. Burnichon, Child, Barbenès, Hadley, Alabrune, Vuillemet, Audibert, Place, Pouzet, Meyssas, Vaschalde.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

M. Place est chargé de retenir les omnibus qui se trouveront au siège du club à 1 heure de l'après-midi.

Le banquet aura lieu dans les salons Gruber le 8 janvier à 7 h. du soir. Prix 4 francs.

Le Comité enregistre les réponses de : M. le capitaine Lebrun, officier d'ordonnance auprès du gouverneur ; M. le

marquis de Leusse ; M. Henry Penet, conseiller de préfecture ; M. Monnot, vice-président de la Société de Tir.

Un crédit de location pour 100 chaises est voté.

— Tous les équipiers convoqués pour ce match devront se trouver en maillot à 2 h. 1/2 sur le terrain pour être photographiés, le capitaine se réservant du reste le droit de composer son équipe à ce moment.

Le comité saisi par M. Place, trésorier adjoint, d'une question relative au retard apporté par certains équipiers dans le paiement de leur cotisation, décide d'ajourner à mercredi prochain cette question.

MM. Pouzet, Audibert, Lorenzo et Meysson sont chargés de l'organisation du match du 15 janvier contre le *Racing-Club Bourguignon*.

La séance est levée à minuit. *Le secrétaire* : VASCHALDE.

♣ Tous les membres du Club sont instamment priés de se trouver dimanche à 1 heure au siège, café Gruber ou sur le terrain à 1 3/4. Des omnibus partiront du siège à 1 h. 1/4. Le port de l'insigne est obligatoire pour tous.

♣ Le banquet aura lieu à 7 heures au siège, café Gruber. Prière d'adresser son adhésion à M. Place, trésorier-adjoint, avant dimanche 1 heure.

♣ Les équipiers seconds joueront une partie d'entraînement dimanche matin à 8 h. 1/2. Prière d'être exacts. Tous les équipiers devront, *sauf excuse préalable*, se trouver au Club-House le soir à 1 h. 3/4 pour l'organisation du match.

♣ Mercredi prochain service de comité.

Racing-Club de Lyon.

L'équipe première du R.C.L., jouera, à Grenoble, le dimanche, 15 janvier 1899, un match contre l'équipe première du Stade Grenoblois. En conséquence, les équipiers premiers allant à Grenoble devront verser, avant dimanche soir, le montant de leur cotisation extraordinaire, entre les mains de M. Pellardy Joseph, trésorier.

♣ Le cross-country qui devait avoir lieu le dimanche, 8 janvier 1899, a été renvoyé à une date ultérieure.

♣ Le dimanche 8 janvier, entraînement des équipes première, seconde et troisième contre les équipes première, seconde et troisième de l'U. S. L. A.

Sont spécialement convoqués les équipiers prenant part au match avec le Stade Grenoblois : MM. Berthet, Denat, Janin, Gagneux, Deygas, Vuarin (cap.), Delorme, Mollard, Pellardy, Rey, Balmas, Létang, Stugocki Paul, Stugocki Georges, Pascal, Gallaud.

Racing-Club Bourguignon

Séance du 30 décembre 1898. — La séance est ouverte à 9 h. 1/2 sous la présidence de M. Lachat. Dix-huit membres sont présents. Le procès verbal de la réunion précédente est adopté. Les cinq nouveaux membres actifs présentés à cette dernière réunion sont admis à l'unanimité.

M. le président annonce le recrutement de deux nouveaux membres honoraires. Une nouvelle demande d'admission est faite par M. Bertrand Louis. On statuera à la prochaine séance.

A propos d'une rencontre de football projetée avec l'U. S. D., on décide d'accepter à titre de match et non de partie d'entraînement.

Le secrétaire recueille les engagements des équipiers pour le cross d'entraînement du 1^{er} janvier et la séance est levée à 10 h. 1/4.
Le Secrétaire : VÉDERINE.

Union Sportive Dijonnaise.

(Siège social : café Bossuet, 7 et 9, rue Bossuet.)

Réunion générale du 28 décembre 1898. — *Procès verbal.* — La réunion est ouverte à 8 h. 30 sous la présidence de M. C. Lambelot, président. Sont présents : MM. E. Levoyet, Doyen, Guénot, Chuchetet, Pommey, Batier, Tortochot, Régulier, Truitard, Gendre, Perrier, Ricaud, Charlot, Houdart, Regnaudin, Paris, Dessirier, etc. Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la

dernière réunion qui est adopté en entier sans observations. Il est ensuite donné lecture de la correspondance.

1^o Lettre de M. Callot, membre d'honneur de l'U. S. D. (Remerciements) ; 2^o Lettre de M. Subert, de l'Association vélocipédique Médicale (Le secrétaire répondra) ; 3^o Lettre de M. Rague-neau adressant son engagement au cross-country interclubs (S. A. M.) ; 4^o Lettre de M. Vaschalde, du Football-Club de Lyon (Bonne note est prise) ; 5^o Lettre de M. Minart du *Journal des Sports* (Remerciements) ; 6^o Lettre de M. Liégeard adressant un objet d'art pour le cross interclubs (Remerciements) ; 7^o Lettre de MM. Gilbert et Dessirier adressant leurs demandes comme membres actifs.

Admissions : M. Monin, négociant, est admis membre honoraire pour 1899.

La Commission sportive présente ensuite la liste des engagements reçus à ce jour, ainsi que la liste des prix offerts soit par la Société soit par de généreux donateurs pour le cross-country interclubs. La composition du jury de cette épreuve est définitivement arrêtée.

Le secrétaire est chargé d'adresser une demande à la commission de courses à pied de l'Union afin de solliciter cette dernière de déléguer l'un de ses membres comme délégué de l'U. S. F. S. A. à cette épreuve.

Les derniers détails de l'organisation seront réglés par la Commission sportive. M. Régulier présente l'insigne étoilé qu'il offre au club pour être placé au-dessus du siège social (Remerciements).

Le comité décide, sur la proposition du capitaine de football, de jouer contre le Racing-Club Bourguignon. M. Regnaudin présente la composition de l'équipe première qui est acceptée.

L'Assemblée générale est fixée au mercredi 4 janvier. Le secrétaire est chargé de convoquer tous les sociétaires individuellement et l'ordre du jour est ainsi fixé :

1^o Allocution du président ; 2^o Correspondance ; 3^o Rapport du secrétaire ; 4^o Rapport du trésorier ; 5^o Renouvellement du comité et de la commission sportive ; 6^o Renouvellement du chef de matériel ; élection des capitaines de football ; questions diverses.

Le secrétaire général.

Henri DOYEN.

Football

CALENDRIER

8 janvier 1899. — **Match entre le Cosmopolitan-Club de Paris et l'équipe 1^{re} du F. C. L.**

8 janvier 1899. — **Match entre l'équipe première de l'Union sportive chambérienne et l'équipe seconde du Stade Grenoblois.**

15 janvier 1899. — **Match entre le Racing-Club de Lyon et le Stade Grenoblois, à Grenoble.**

15 janvier 1899. — **Match entre l'équipe 1^{re} du Racing-Club Bourguignon et l'équipe seconde du F. C. L.**

22 janvier 1899. — **Match entre les équipes secondes du F. C. L. et de l'A. C. L.**

29 janvier 1899. — **Match entre l'équipe 1^{re} du R. C. L. et l'équipe seconde du F. C. L.**

Championnats du Sud-Est.

Le même jour joueront les équipes première et seconde des mêmes Clubs.

22 janvier 1899. — **U. S. L. A. contre R. C. L.**

5 février 1899. — **F. C. L. contre R. C. L.**

12 février 1899. — **R. C. L. contre A. C. L.**

19 février 1899. — **F. C. L. contre A. C. L.**

26 février 1899. — **F. C. L. contre U. S. L. A.**

14 février 1899. — **Championnats de France. — Match entre le Stade Bordelais et le Football-Club de Lyon, à Paris.**

Grand Match de football entre le Cosmopolitan-Club de Paris et le Football-Club de Lyon.

Demain, dimanche, à 2 h. 1/2, aura lieu le match de football rugby entre l'équipe première du *Cosmopolitan-Club de Paris* et le F. C. L. qui, depuis sa première année d'existence, a pris l'heureuse tradition d'inviter à chaque saison sportive une équipe parisienne. Nous avons tour à tour admiré le jeu du *Stade Français*, du *Racing-Club de France* et l'*Union Athlétique du 1^{er} arrondissement*; le *Cosmopolitan-Club de Paris* viendra, à son tour, se mesurer contre notre premier team lyonnais. L'équipe du Cosmo est une des plus redoutables, car si elle n'a pas encore détenu le championnat de France, elle s'est toujours fort bien classée. Par ses matches successifs avec les premières équipes parisiennes des clubs que nous avons nommés, elle s'est formée à un jeu de défense qu'il lui sera facile de renouveler demain.

Au contraire, l'équipe du F. C. L., qui n'a jamais rencontré de sérieuses résistances dans la région et qui, de ce fait, est plus habituée à l'attaque qu'à un jeu défensif, devra faire montre de toutes ses qualités pour traverser les lignes adverses. Si nos équipiers lyonnais venaient à se laisser démoraliser et faiblissaient devant les Parisiens la leçon serait rude mais utile. Quoiqu'il adienne, ce sera toujours une sérieuse préparation à la rencontre qui, dans un mois (le 14 février), aura lieu à Paris entre le *Stade Bordelais* et le F. C. L., à l'occasion des championnats de France.

Souhaitons à notre club sympathique le beau temps surtout et le succès que mérite l'initiative qu'il a prise d'organiser une réunion sportive avec entrées payantes. Bien que les autres sociétés similaires n'aient pas cru devoir, en maintenant leur partie d'entraînement ce jour-là, laisser profiter leurs équipiers d'une leçon toujours avantageuse lorsque les équipes parisiennes nous apportent le profit retiré des matches internationaux, il y aura cependant, demain, à la Pelouse des Courses, un nombreux public d'amateurs que passionne ce sport déjà connu et apprécié dans notre ville.

On trouvera des cartes (1 fr. et 0 fr. 50) à l'entrée de la Pelouse des Courses, boulevard de l'Hippodrome. Le coup d'envoi devant être donné *très exactement* à 2 h. 1/2, la réunion sera terminée à 4 h. Nul doute, comme nous l'avons déjà dit, que tous ceux qui s'intéressent aux sports athlétiques n'aillent applaudir un si attrayant tournoi.

Voici la composition des équipes telle qu'on nous la communique et qui, au dernier moment, pourrait bien subir quelques modifications.

Cosmopolitan-Club de Paris. — *Arrière* : Berthome ; *Trois-quarts* : Waler, Albert, Boncour, Richmann ; *Demis* : Hadley (capitaine), Brussienne ; *Avants* : Remmiac, Wagner, Walton, Bartholomeo, Viellard, Culpier, Knoth, F. de Wolotskoij.

Football-Club de Lyon. — *Arrière* : Place ; *Trois-quarts* : Bavozet, Brown, Edel, Paret ; *Demis* : Hadley aîné (capitaine), Monin ; *Avants* : Barbenès, Mac-Naughton, Waschalde, Hill, Dunois, Vuillermet, Forbes ; *Remplaçants* : Staples, Child, Evrard, Imhoff, Eckford.

A 5 heures, les membres des sociétés affiliées du Sud-Est sont invités à venir se rencontrer avec les équipiers parisiens à l'apéritif, à la Taverne St-Hubert, 34, rue Tupin.

A 6 h. 1/2, banquet au siège du F. C. L., café Gruber.

J. G.

Racing-Club contre Cosmopolitan-Club.

Voici comment le journal officiel de l'Union, *Tous les Sports*, apprécie le match joué le mois dernier, entre ces deux sociétés : « Cette partie, jouée au Parc des Princes, a donné un résultat surprenant. Le Racing, qui avait eu de la peine à marquer un essai contre le Cosmo, dans un précédent match, a compté 42 points. Nous sommes certains que *la véritable forme du Cosmo doit être jugée plutôt sur le premier résultat que sur le second*. Il a suffi de 4 remplaçants pour démantibuler l'équipe si homogène du Cosmo. Ce vaillant cercle doit prendre ses précautions pour qu'il ne lui arrive pas pareille aventure un jour de championnat.

Il se présente, cette année, dans le championnat l'imprévu, la boîte à surprise. S'il ne tenait pas les promesses de ses débuts, la saison perdrait beaucoup de son intérêt. »

Partie d'entraînement entre les deux équipes du F. C. L.

Est-ce notre dernier article, est-ce le beau temps ? Je ne sais. Toujours est-il que nos prévisions ont été renversées, puisque dimanche deux équipes se trouvaient sur le terrain du F. C. L. Cette fois très peu d'équipiers seconds, tandis que ceux d'équipe première étaient présents, sauf Evrard, Paret et Imhoof. Deux ou trois joueurs de l'Athlétique-Club sont venus renforcer l'équipe Lorenzo, de sorte qu'on a pu faire une assez bonne partie d'entraînement en vue du match de dimanche contre le Cosmo de Paris, et en préparation également du match du *Racing-Club Bourguignon* contre l'équipe seconde du F. C. L., le dimanche 15 janvier.

A signaler, au cours de cette partie, la présence d'Écel, que le nouvel an avait attiré parmi nous, et de Pouzet, le capitaine de la « Comète ». Nous prépare-t-il en ce moment quelques sensationnelles rencontres pour son équipe troisième ? N'oublions pas de mentionner la belle défense de Roure, ainsi que Blouin, complètement transformé par les observations du capitaine de l'équipe première. Meysson et Laverlochère ont joué également avec beaucoup d'assurance.

En équipe première toujours trop peu d'empressement à se grouper dans les lignes de touche et à dribbler le ballon. Espérons qu'il n'en sera pas de même demain, sinon les adversaires pourraient bien en profiter.

Allons ! de la cohésion, de la vigueur, de la rapidité dans l'exécution des commandements de votre capitaine et vous verrez qu'il vous conduira encore une fois à la victoire.

Henri PLACE.

CHAMBÉRY. — **L'Union Sportive Chambérienne** se rendra demain, dimanche, 8 janvier à Grenoble, pour y jouer un match contre l'équipe seconde du Stade Grenoblois. Voici la composition de l'équipe de l'U. S. C. : *Arrière* : Pétrin ; *trois quarts* : Chevalier (cap) Jarre, Charbon, Chevrier ; *demis* : Richard et Châtelain ; *avants* : Orellu, du Better, Détomasi, Richard, Morel F., Chambre, Denat, Carle.

Ce sera le 1^{er} match que jouera l'U. S. C. Pour ses débuts, nous lui souhaitons un bon succès, mérité d'ailleurs par son travail.

Dimanche, 1^{er} janvier, entraînement peu intéressant à Chambéry ; les équipes du Lycée étaient en vacances et il a fait toute la journée un temps déplorable. Malgré cela quelques membres de l'U. S. C. ont fait un bon entraînement en vue du prochain match.

POLO.

BEAUNE. — **Union Sportive Beaunoise.** — L'U. S. B. organise, pour avoir lieu très prochainement, plusieurs fêtes de patinage qui seront données dans le clos de M. Duthu, président de la Société. Nul doute que si le temps les favorise, ces réunions qui seront très bien organisées et qui comporteront des fêtes de nuit, n'attirent tous les amateurs du patin.

Une assemblée générale de la Société a eu lieu samedi dernier afin de régler les derniers détails de ces fêtes.

ROMANS. — *Encore une nouvelle Société.* — Les élèves de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie viennent de fonder une société sportive. Sur les conseils de quelques membres du F. C. R., ces jeunes gens ont promis de faire reconnaître leur société par l'U. S. F. A.

Espérons que cette jeune société viendra grossir le nombre, déjà grand, des associations composant le Comité des Alpes.

Échos Athlétiques

Le grand argument de ceux qui ne veulent pas qu'on reforme un système universitaire suranné, pour introduire les exercices physiques dans les programmes auxquels nos potaches sont condamnés, est que les sports athlétiques nuisent aux études. L'argument est gratuit, nullement fondé, mais il porte, car il effarouche les papas et les mamans qu'hypnotisent les diplômes universitaires, et dont toute l'ambition est de voir leurs fils titulaires d'un rond de cuir.

Que les parents se tranquillisent ! Les sports athlétiques peuvent parfaitement ne pas empêcher la réalisation de leurs rêves ambitieux.

A preuve les succès scolaires du collège Chaptal qui compte à Polytechnique 11 reçus, à Centrale 21 reçus, à Saint-Cyr 2 reçus, aux Mines 5 reçus, aux Ponts et Chaussées 4 reçus, à l'Institut Agronomique 1 reçu, à l'Institut Commercial 3 reçus, aux Hautes Etudes commerciales 9 reçus, à l'Ecole de Physique et de Chimie 3 reçus, à l'Ecole Nationale d'Instituteurs 5 reçus, à la Bourse de Licences 1 reçu.

Au baccalauréat lettres, philosophie, 5 reçus sur 5 présentés ; au baccalauréat moderne, 1^{re} partie, 68 reçus, 70 présentés ; 2^e partie, 55 reçus sur 56 présentés.

Or le collège Chaptal est une des Institutions où les sports athlétiques sont le plus en honneur. Conclusion !

Le football prend en France une extension considérable. A Paris, par exemple, trois mille jeunes gens le pratiquent tous les dimanches.

C'est déjà beaucoup, mais c'est encore bien peu à côté de la popularité que ce sport a de l'autre côté de la Manche.

Le football est si développé en Angleterre que la fabrication des ballons dont on se sert pour le pratiquer donne du travail à une véritable armée d'ouvriers.

Plus d'un million de ballons de football sont fabriqués chaque année en Angleterre, représentant une valeur d'environ 300,000 livres anglaises, soit 7,500,000 francs.

Des sportsmen anglais font collection de ballons ayant servi dans des matches plus ou moins sensationnels. Dans un des derniers matches joués au pays des brouillards, un joueur ayant marqué sept buts de suite pour son équipe, un admirateur lui offrit, à l'issue du match, 5 livres — soit 125 francs — pour le ballon.

L'offre fut acceptée. Le ballon est aujourd'hui précieusement conservé sous un globe de verre, comme, chez nos concierges, la classique couronne d'orangers nuptiale.

NOS PRIMES

A l'occasion du nouvel an

Nous offrons à nos abonnés et lecteurs les primes exceptionnelles ci-dessous :

- 1^o Une **Superbe Jumelle de Théâtre** en nacre fantaisie avec étui peau noire et satin..... 15 fr.
- 2^o Une **Jumelle de Campagne** avec étui à courroie, article soigné, verres supérieurs..... 30 fr.
- 3^o Un **Nécessaire pour Touristes**, comprenant : Un *baromètre de poche pour altitudes* ; un *Thermomètre* ; une *Boussole*..... 40 fr.

S'adresser au bureau du journal, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.



Cross-Country

CALENDRIER. — CROSS-COUNTRY D'ENTRAÎNEMENT

8 janvier, *cross-country interclubs de l'Union Sportive Dijonnaise à Dijon.*

15 janvier, *cross-country, par l'Athlétic-Club de Lyon, à Ste-Foy.*

22 janvier, *cross-country par le P. C. L. à Monplaisir.*

29 janvier *cross-country par le F. C. L., à la Pape.*

5 février, *cross-country par le R. C. L., à Collonges.*

12 février, *cross-country par l'A. C. L. à Ste-Foy.*

19 février, à Dijon, Championnats du Sud-Est

5 mars, à Paris, championnats de France

(Prière aux présidents et secrétaires de nous adresser tous les renseignements de nature à compléter ce calendrier. Les matches et parties d'entraînement ne doivent y figurer que lorsqu'ils ont été définitivement conclus par les deux sociétés intéressées.)

Cross interclubs de l'Union Sportive Dijonnaise du 8 janvier

C'est dimanche prochain, 8 janvier, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, que sera donné, au restaurant du Vieux Silène, à Larrey, le départ du grand cross interclubs de 10 kil., organisé par l'Union sportive dijonnaise. L'arrivée se fera devant l'établissement athlétique de M. Daval. Voici la composition du jury de cette épreuve qui peut passer, à juste titre, pour la plus belle du genre parmi celles organisées en province.

Présidents d'honneur : MM. Callot, trésorier de l'U. S. F. S. A. membre d'honneur de l'U. S. D., et G. Richard, président du Comité des Fêtes de bienfaisance, du commerce et de l'industrie à Dijon.

Président : M. C. Lambelot, vice-président du S. E., président de l'U. S. D.

Vice-présidents : MM. Dezaux, vice-président du R. C. de France ; G. Raymond, secrétaire général du R. C. de France.

Secrétaire : M. Benoist, président d'honneur du R. C. B.

Starter. — M. Adeleine, membre honoraire de l'U. S. D.

Chronométreur : M. Duthu, membre honoraire de l'U. S. D.

Juges à l'arrivée : MM. Lachat, président du R. C. B. ; Prévost, ex-président du R. C. B. ; Levoyet, vice-président de l'U. S. D.

Juge-arbitre : M. Manaud, délégué de l'U. S. F. S. A.

Délégués aux coureurs : MM. Levoyet, Doyen, Ponney (U. S. D.).

Traceurs : MM. Raymond (R. C. F.), Dupont (S. A. M.), Doyen, Regnaudin, Saily, Finel (U. S. D.).

Eugagements. — Cinq clubs seront représentés dans cette belle épreuve. Ce sont : le *Racing-Club de France*, qui mettra sur les rangs ses meilleurs spécialistes, l'équipe complète qui doit la représenter au prochain championnat de France : Tunmer, Bourdier, Picau, Meiers, Genet, Morchais, T. Burns, R. Burns et quatre autres équipiers dont les noms ne sont pas encore parvenus au Comité de l'U. S. D.

Il est inutile d'insister sur la valeur de cette équipe qui ren-

ferme plusieurs champions et recordmen français. Il suffit de rappeler son titre « Champion de France de cross-country » et cela depuis plusieurs années.

La *Société athlétique de Montrouge*, elle aussi, enverra l'équipe qui défendra ses couleurs au championnat de 1899. Elle est composée de la fameuse tripléte Avé, Champoudry et Rague-neau, réputée pour sa parfaite homogénéité, et complétée par Pons, Guillot, Rougemont, Ch. Laurent et Lecrocq.

L'*Association sportive internationale* a délégué deux de ses meilleurs coureurs : Champion, qui s'est confirmé comme un des meilleurs coureurs de fond dans le Roosevelt et le prix Gondrand finissant très près du premier, et Troussier qui, lui aussi, a une carrière sportive bien remplie.

Le *Racing-Club Bourguignon*, quoique étant sur place, n'a engagé que cinq coureurs : Martinet et Denomme, deux excellents coureurs de cross, qui mèlront fortement à l'ouvrage les champions parisiens ; Bouchacourt, Sylvestre et Verpeault. Il est à regretter que le R. C. B. ne mette pas en ligne son équipe complète, car sa lutte avec l'équipe de l'U. S. D. eût été très intéressante à un mois du championnat du Sud-Est.

Enfin, l'*Union sportive dijonnaise* présentera son équipe complète : Chuchetet, Guénot, Picard, Houdard, Guillemillot, Gendre, Tortochot et Batier, celle qui la représentera au championnat du Sud-Est et au championnat de France ; Régulier et Truitard.

Voici la suite de la liste des engagements que nous avons fait paraître en partie dans notre dernier numéro :

22, Raguenaud aîné (U. A. M.) ; 23, Régulier (V. S. D.) ; 24, Martinet (R. C. B.) ; 25, Bouchacourt (R. C. B.) ; 26, Sylvestre (R. C. B.) ; 27, Ed. Guillot (S. A. M.) ; 28, A. Rougemont (S. A. M.) ; 29, Ch. Laurent (S. A. M.) ; 30, L. Lecrocq (S. A. M.) ; 31, Pons (S. A. M.) ; 32, Avé (S. A. M.) ; 33, Verpeault (R. C. B.).

Le soir, à 6 heures, après le cross country, réception au siège de l'U. S. D. et distribution des prix.

L'absence totale des coureurs lyonnais est fortement regrettée. Le *Football-Club de Lyon* et le *Philégic-Club Lyonnais* étaient tout indiqués pour participer à cette épreuve qui leur aurait donné une ligne sur les équipes dijonnaises. Le premier de ces clubs est malheureusement retenu à Lyon par son match avec le *Cosmopolitan-Club* de Paris.

Union Sportive Dijonnaise. — Les coureurs de l'U. S. D. s'entraînent sérieusement en vue du cross interclubs du 8 janvier ; aussi, malgré le 1^{er} janvier, presque toute l'équipe s'est entraînée l'après-midi à Larrey. Le cross mesurait environ 8 kilomètres d'un parcours très accidenté. Picard est arrivé premier battant de peu Guillemillot, Gendre, Truitard et Tortochot.

C'est donc à un lot de 37 partants que sera donné le dépit. La liste des prix est non moins belle que celle des engagements. Qu'on en juge par la liste suivante : Un objet d'art (*Coquette*), bronze massif offert par M. S. Liégeard, président d'honneur de l'U. S. D. ; Une lampe argent ciselé, offerte par M. Muteau, député de la Côte-d'Or ; une palme vermeil, offerte par M. Richard G., membre d'honneur de l'U. S. D. ; un objet d'art, offert par M. Prot sénateur de la Côte-d'Or ; un plat artistique, offert M. Maugéy, directeur du Vélodrome ; (Réservé à l'U. S. D.) Une montre régulateur, offerte par M. Bloc membre honoraire de l'U. S. D. ; (Réservé à l'U. S. D.) Une coupe artistique, offerte par M. Lambelot, président de l'U. S. D. ; une médaille vermeil (breloque), offerte par M. Callot, trésorier de l'U. S. F. S. A. ; une médaille vermeil (breloque), offerte par l'Union Sportive Dijonnaise ; une médaille d'argent (breloque), offerte par l'Union Sportive Dijonnaise ; une médaille d'argent (breloque), offerte par M. Mazoyer, membre honoraire de l'U. S. D. ; une médaille d'argent (breloque), offerte par M. Levoyet, vice-président de l'U. S. D. ; un maillot cycliste, offert par M. Galimard ; six bouteilles crème cassis, offertes par M. Châteauneuf, distillateur à Dijon ; une caisse produits dijonnais, offerte par M. Frédéric Mugnier, distillateur à Dijon ; une caisse liqueurs assorties,

offerte par MM. Badet-Clément, distillateurs à Dijon ; une caisse liqueurs, offerte par MM. Thévenot et Gonay, négociants à Dijon ; deux bouteilles de champagne, offertes par M. Roubot (brasserie du Lion de Belfort) ; un panier des gourmets, offert par M. Périer, confiseur.

PROFESSIONNALISME

U. S. P. S. A.

Comité régional du Sud-Est.

(Siège : Café de la Patrie, 142, avenue de Saxe).

Séance du 23 décembre 1898. — La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Champagnon, vice-président. Tous les délégués sont présents, sauf MM. Ferratge (excusé) et Gallifet (non excusé).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Pellagaud (S. L.) fait part au Comité que le Stade Lyonnais a reçu une lettre et une dépêche annonçant l'affiliation du S. L. Le Club Pédestre Lyonnais est frappé d'une amende de 2 fr. pour n'avoir pas porté ses couleurs pour le challenge. Le cross des équipes secondes est renvoyé au 22 janvier. Il aura lieu à St-Clair, départ, café de la Station. Le secrétaire donne lecture de deux lettres de M. Verdellel avec l'envoi de 30 licences numérotées de 98 à 127. Le Comité décide qu'elles seront exigibles à partir du 1^{er} janvier 1899. M. Simon est chargé d'écrire aux grandes maisons de Lyon pour demander des prix pour le cross du 22 courant. Les délégués du C. P. L. sont invités à fournir au prochain Conseil la date d'acceptation de démission de M. Tharin. La démission de M. Oriol (C. P. L.) part du 24 décembre. Les démissions des membres des Sociétés devront être envoyées par écrit au Comité. Elles seront valables à partir du jour daté sur la lettre de démission, si le démissionnaire est en règle avec sa Société. M. Simon demande que les réunions commencent à 8 h. 1/2 précises. Les délégués sont invités à s'y trouver le plus exactement possible. Le C. P. L. annonce la démission de M. Lapérouse qui n'a pas été acceptée par la Société sus-nommée.

Une discussion s'engage au sujet de M. Lapérouse et ne donne aucun résultat. Renvoyé à la prochaine séance.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le secrétaire : SIMON.

Séance du 30 décembre 1898. — La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. Ferratge, président.

Absents non excusés : (Pacoud (C. D. S.) ; Péaud (C. P. L.). Lecture est donnée de la lettre de démission de M. Brochu, secrétaire général. L'acceptation de ladite démission est renvoyée à la prochaine séance. M. Champagnon lit la copie d'une lettre qu'il envoie au Conseil d'administration de l'Union, le Comité ne voulant agir que d'après l'avis du Conseil de l'Union. M. Lapérouse est présenté par le Stade Lyonnais comme délégué au Comité. Il n'est pas accepté par 5 voix sur 6 votants. Le Stade Lyonnais est prié de faire connaître son troisième délégué.

M. Gallifet (C. P. L.) donne les dates de démission de MM. Tharin, 19 novembre 1898 ; Oriol, 24 décembre 1898 ; Méru et Lapérouse, 27 décembre 1898.

Les délégués du S. L. donnent les adhésions suivantes : MM. Bollud, Méru et Lapérouse.

Lecture d'une lettre de M. Verdellel dans laquelle le secrétaire de l'Union envoie la copie de 99 articles des règlements.

La séance est levée à 10 h. 15. Le secrétaire-adjoint : SIMON.

Club Pédestre Lyonnais.

Extrait du procès verbal de la séance du 31 décembre. — Il est donné lecture des lettres de M. Jaeggé, ingénieur à Paris, ancien président de l'Union, et de M. Vaissier, de Roubaix, auquel le secrétaire est chargé de répondre.

Il est définitivement décidé que le cross-country organisé par le C. P. L. le 29 janvier, en l'anniversaire de sa fondation, comprendra deux catégories de coureurs : équipiers premiers

et équipiers seconds. Le classement par catégories sera soumis au Comité du Sud-Est, le vendredi précédant le cross. La distance de la course sera d'environ 11 kilomètres, et 4 prix, objets d'art et médailles de valeur, seront attribués à chaque catégorie de coureurs. De plus, en dehors des prix qu'ils pourront gagner dans chaque catégorie, un classement spécial sera fait pour les membres du C. P. L. Les inscriptions, fixées à 1 franc par coureur, seront reçues tous les samedis au siège du Club Pédestre Lyonnais, 13, rue de Sèze, ainsi que le vendredi au Comité du Sud-Est. Les membres du C. P. L. ne paieront pas d'inscription.

M. Gallifet rend compte des décisions qui ont été prises vendredi, au Comité du Sud-Est. Il annonce que M. Lapérouse, ancien membre radié du C. P. L., n'a pas été accepté par le Comité pour y représenter sa nouvelle Société. Quant à la disqualification demandée pour ce coureur par les délégués du C. P. L., le Comité du Sud-Est attend, pour prendre une décision, d'avoir reçu les renseignements de Paris. Les sociétaires approuvent les déclarations faites par M. Gallifet au Comité du Sud-Est.

Le secrétaire fait approuver les dépenses faites pour l'achat et l'envoi des cartes de visite du Club et soumet la liste des personnes à qui il en a été envoyé.

M. Faure est délégué du Club Pédestre Lyonnais à l'Assemblée générale de l'U. S. P. S. A. qui aura lieu à Paris à la fin du mois de janvier.

Une palme d'honneur est ensuite offerte à M. Gautier, pour sa belle victoire dans le challenge de cross-country.

M. L. Piaud aîné est définitivement délégué au Comité du Sud-Est en place de M. Lapérouse.

M. Robin, le marcheur qui fait le tour du monde, de passage à Lyon, et qui assistait à la séance, a été nommé membre correspondant du C. P. L. et a promis d'envoyer de temps en temps au Club quelques bibelots exotiques, en souvenir de sa cordiale réception.

Après le paiement des cotisations et la discussion de quelques questions d'ordre intérieur la séance est levée à minuit, ce qui permet aux sociétaires, au seuil de la nouvelle année 1899, d'exprimer les vœux les plus sincères pour la prospérité du C. P. L. et de ses succès sportifs.

Le secrétaire : V. BROCHU

Cercle des Sports

48, Cours Morand (Café du Cours).

Le Cercle des Sports prie les membres désignés composant l'équipe de football de se trouver demain, à 2 heures précises, au café Trux, boulevard de l'Hippodrome, pour jouer une première partie d'entraînement contre l'équipe mixte du C. P. V., C. P. S. et S. L. réunis,

Le Cercle des Sports prie ses membres d'assister à la réunion mensuelle de janvier qui aura lieu le mercredi, 40 courant, à 8 h. 1/2 précises au siège. L'ordre du jour étant assez chargé, prière d'être exact : compte rendu financier de fin d'année; cours à propager; dispositions à prendre en vue d'une fête sportive; questions diverses.

Les membres suivants : MM. Perraud, (trois-quart); Daru, Bérard A., Bérard J., Lachize, Oriol, Cl. Drevet (cap.) (demis); F. Charobert, G. Charobert, Capelle, Drevet, L. Thévenon, Simon, Pacoud sont priés d'assister sans faute à la réunion de samedi 13 courant, une communication devant leur être faite.

Stade Lyonnais

(Café de la Patrie, quai des Célestins, 1.)

Samedi dernier, avait lieu la réunion hebdomadaire de cette Société. Parmi les membres du bureau un seul était absent, M. Piron, secrétaire, excusé. Il a été procédé au vote d'un capitaine de cross-country. M. Lapérouse a été nommé à l'unanimité. Un cross-country a été décidé pour le lundi, 2 janvier. L'ordre du jour étant épuisé, au lieu de se séparer comme à l'ordinaire, les membres ont offert un punch à M. le président.

M. Pellagaud, capitaine d'entraînement, prend la parole, au nom de la Société, pour remercier le président de sa bonne direction pendant l'année 1898. M. Martelat, en quelques paroles émuës, remercie la Société et porte un toast à son dévoué capitaine d'entraînement.

Cette soirée s'est terminée au milieu des chansons.

Pour le secrétaire, A. LANIEL, vice-président.

♣ **Cross-Country.** — Lundi dernier le *Stade Lyonnais* faisait courir un cross-country d'entraînement à St-Clair. Malgré une pluie persistante, cinq coureurs avaient répondu à l'appel: Perrin (C. P. V.), Tharin (C. D. S.), Pellagaud, Boulet, Amiot du S. L. Le cross, fort bien tracé par MM. Oriol et Drevet, du C. D. S., mesurait environ 6 kil. Au départ, donné à 2 h. 20, Perrin prend la tête qu'il conserve jusqu'à la fin. Tharin qui, malgré un vent violent, a mené un très bon train, rejoint et passe Pellagaud qui a une défaillance. Les résultats sont les suivants:

1. Perrin (C. P. V.), en 24'30"; 2. Tharin (C. D. S.), en 26'3"; 3. Boulet (S. L.), qui avait perdu la piste; puis successivement Amiot (S. L.) et Pellagaud (S. L.) qui avait complètement perdu la piste et s'était dirigé du côté de la Pape. En résumé, bonne journée pour l'entraînement.

POIDS ET LUTTE

Championnat du monde pour la lutte.

On nous a demandé pourquoi *Lyon-Sport* n'a pas rendu compte régulièrement des péripéties du Championnat du monde pour la lutte organisée, à Paris, par le *Journal des Sports*.

C'est qu'à notre humble avis, ce n'était pas là du sport pur, pas plus que ça ne l'avait été dans la course de 72 heures.

Cette critique ne s'adresse pas, bien entendu, à notre confrère dont les services rendus à la cause du Sport sont trop éminents pour être même discutés. Elle s'adresse au public dont les encouragements malsains ont détourné les lutteurs du but patriotique poursuivi par le *Journal des Sports*.

La lutte est certainement un exercice admirable, car il fait ressortir tout ce qu'il y a d'adresse, de courage, d'énergie dans l'homme. Et les neuf séances pendant lesquelles Gambier, Wetasa, Pytlasinski, Pons se sont disputé le titre de champion du monde auraient été bien faites pour exalter l'enthousiasme de la foule, si le spectacle était resté dans les limites du sport.

Il n'en a pas malheureusement été ainsi et la brutalité et la violence ont fini par remplacer les coups de hardiesse et les effets de résistance classiques.

Du sang a coulé; Wetasa a eu la clavicule cassée; Pytlasinski a accusé Pons qu'il a battu en Russie, de lui avoir fait le coup du père François et n'admet pas sa défaite.

Restée athlétique et noblement virile, la lutte entre ces deux champions nous aurait enthousiasmé et nous aurions cherché à faire partager notre enthousiasme à nos lecteurs.

Devenue brutale et bestialement féroce, elle ne nous intéresse plus et sort du cadre de notre journal. Nous admettons que l'on demande : à qui le gant! Nous ne comprenons pas que l'on crie : à qui le caleçon?

MARSEILLE 28/12 1898. — Il est fortement question d'organiser à Marseille, à l'instar du championnat du monde du *Journal des Sports*, un grand prix de lutte de Marseille. Ce grand prix serait disputé sur une de nos scènes, soit au Palais de Cristal, soit à l'Alcazar, soit à l'Alhambra.

R. E.

Prière à nos correspondants d'envoyer leurs communications écrites sur un seul côté de la feuille et sous enveloppe non fermée, affranchie à 0,05, avec la mention « copies d'imprimerie », le mercredi au plus tard.

ALPINISME



Pendant que nous patageons dans la boue sous les rafales de pluie, les Alpes sont, au contraire, resplendissantes sous leur immaculé manteau de neige.

Un nouveau sport, nouveau pour nous Français, vient d'être créé dans nos Alpes françaises. Malheureusement, une fois de plus, ce sont nos voisins d'outre-Manche qui auront pris cette initiative.

En effet, une caravane de 80 Anglais vient d'arriver à Chamonix avec l'intention d'y séjourner plusieurs semaines pour se livrer aux exercices du ski et du traîneau sur les pentes neigeuses des belles montagnes. Ceux qui préfèrent des exercices moins violents s'adonnent au patinage, et voilà la petite ville, d'ordinaire si calme en hiver, qui devient une station sportive de premier ordre, et qui va faire une rude concurrence aux stations suisses dont les habitants, plus roublards que nos braves paysans savoyards, avaient su depuis plusieurs années déjà tirer parti même en hiver.

Mais le Mont-Blanc est unique, et malgré toute leur habileté de mise en scène, les hôteliers suisses ne pourront pas lutter contre la majesté imposante de son merveilleux panorama.

GYMNASTIQUE



MACON. — Union Mâconnaise, société de gymnastique et d'instruction militaire de Mâcon. Comité année 1899 :

Président d'honneur : M. le Maire de Mâcon membres d'honneur, MM. le Préfet de Saône-et-Loire, le député de la circonscription, A. Leroy, de Paris ; président, M. le baron du Teil du Havel ; vice-président, M. Saulnier ; secrétaire, Berthelot, officier d'Académie ; trésorier, Guillet ; directeur des exercices, Fortunet, officier d'Académie ; chef du matériel, Janinet ; chef-clairon, Leroux ; porte-drapeau, Guillet ; membres, Bauer, Bonneru, Authelain, Blunah, Dejoux, Durlot, Favereau, Ferret, Keller, Lamouroux, Léger, Martin, Metais, Muëser, Dr Roux, Teissier, Vouillon.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Lyon, 5 janvier 1899.

La cherté des reports à Paris a eu son contre-coup sur notre marché qui, au commencement de la semaine, débutait dans d'excellentes conditions et est aujourd'hui en pleine réaction. Il nous faut enregistrer, contre toute attente, une baisse générale sur tous les compartiments de la cote. On se montre inquiet de la tournure que prennent les difficultés de Chine et l'on craint un nouveau coup de tête de l'Angleterre.

Sans être aussi pessimiste, nous croyons qu'en présence de la hausse rapide de la dernière quinzaine de décembre, il est prudent et sage de prendre son bénéfice, si petit soit-il, et d'attendre les événements pour entrer de nouveau en lice.

Notre 3 % perd de nouveau 20 centimes à 101,60. L'Italien détache son coupon de 2 francs et reste faible à 92,50, 92,60.

L'Extérieure est plus touchée à 44,90, 44,77 et coupon de 1 franc, ce qui fait une baisse de 0 fr. 65.

Les Valeurs ottomanes même, qui hier montraient une grande fermeté, réactionnent, le Turc à 22,76, la Banque ottomane 549, 549,50.

Crédit Lyonnais perd le cours de 860 et reste à 859.

Les Chemins Espagnols sont mal impressionnés par la hausse du change et suivent leur chef de file. Nord-Espagne 90,50, 91. Saragosse 169. Laënderbank 519.

Rio Tinto a un marché nerveux et impressionnable, on débute à 814 pour tomber un moment à 810 et remonter en clôture à 815.

Le cuivre est en nouvelle hausse de 10 schillings et l'on croit généralement que le cours de 60 livres la tonne sera atteint rapidement.

Nous conseillons toujours l'achat de primes fin courant.

Comptant. — Les transactions à terme ayant été d'une grande importance le comptant s'en ressent un peu comme activité. Creusot 2047, Commentry 920, Franche-Comté 283, 284, Loire 201, Montrambert 911, Dombrowa 1095, Part Kama 810, 805, Lumière 1500, Tramways Lyon 2009, Jonage 175.

Maerhé en Banque. — Berestow 300, Ob. Rykoswki 484, Act. Novo Palowka 142,50, Part Dombrowa 79, Obl. Donetz 1020, Ponomareff 515, Construc. françaises 267,50, Thomson nouv. 1190, Petites Parts Kama 66, Caluire nouv. 845, Glace Lyon 89, Obl. Pottendorff 500, Oblig. Douai 486, Briansk 1287,50, Tharsis 207, East-Rand 161,50, Ouest électrique 451, Chartered 77,50, Goldfields 134, Pellicules 1345, Act. Pompes funèbres 800, Parts 72, douzième 8, Glace Paris lib. 107,50, Glace Alger 102, Sud-Russe 1070, Alimentation 123,50, Bugnot Colladon 750, Précision 138,50, Phonographe 217, Caucase 740, Montecatini 14,50, Ob. Cuivre 498, Cycles 128, Distilleries mér. 677, Etabl. Marais 108,50, Ciment Boyer 132, Tram. Neuville 1125, Appareillage 245, Ob. Céramique 480.

E. D.

SPECTACLES



CONCERTS

Grand-Théâtre. — Ce soir, la *Favorite* et la *Fille du Régiment*. Demain, en matinée, à tarif réduit, *Guillaume Tell*.

Théâtre des Célestins. — Ce soir, première de *La Bande à Fifi*. Demain, en matinée, *Amoureuse* ; le soir, *La Bande à Fifi*.

Casino des Arts. — Les Derouville-Nancey qui, l'année dernière, avaient laissé un si bon souvenir à Lyon, ont justifié à nouveau leur réputation et se sont fait entendre dans un répertoire sans prétention, mais agréable à écouter. Nelson, qui débutait, a conquis tout de suite la salle ; acrobate de grande valeur, il présente ses exercices dans un décor féerique qu'éclairait plus de 150 lampes électriques de toutes couleurs ; l'effet produit est très gracieux. Ce soir, les Robinson-Cortès. Dimanche, la salle étant louée pour les Concerts symphoniques, la matinée habituelle aura lieu à la Scala.

Scala-Bouffes. — Un fait bien caractéristique c'est que depuis l'arrivée des Villé-Dora à la Scala, les fauteuils et les loges sont chaque soir loués d'avance et retenus par des familles qui, à dix heures moins le quart, viennent entendre ces deux artistes charmeurs. Villé et Mme Dora sont acclamés, fêtes, redemandés et tous deux se prodiguent à qui mieux mieux, interprétant chaque soir huit ou dix chansons. Dimanche prochain, grande matinée de famille à prix réduits.

Eldorado. — Diamandi, un des plus forts calculateurs du monde, donnera une seule représentation le 10 janvier. Roger M. débutera aussi ce jour-là. Dernières de Delmarre, le joyeux comique, dont le succès est immense. *La Poudre Infernale* va bientôt céder la place au vaudeville : *On demande des Culottières*. Prochainement le Royal Biographe.

En attendant, la *Poudre Infernale* fait toujours salle comble et le succès de Mlle Gomez, des Colombel et des équilibristes, Milles Elsa et Kate, est toujours énorme.



MAL DE DENTS

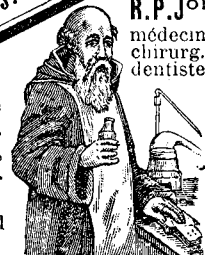
Guérison instantanée

Infailible

par les

GOUTTES BÉNÉDICTINES
DES RR. PP. J. et GÉROME

Prépr
R.P.Jon
médecin
chirurg.
dentiste.



En vente
chez princip.
Pharmac., Parfum.,
Coiffeurs, Drogistes, etc.
LA BOITE 2,25.
PICOT, dépositaire général
5, rue de l'Eglise LYON

L'Administrateur-Gérant : A. BURNICHON.

Anc. Imp. A. WALTENER. — P. LEGENDRE et C^{ie}, Suc^{rs}. — Lyon.